

## **L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) : où en sommes-nous dix ans après ?**



**Journée de réflexion organisée par Relais-femmes  
et l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM  
tenue à l'UQAM le 26 octobre 2006**

**Juillet 2007**

***Illustration de la couverture :***

Sonio Benvenuto

***Révision :***

Élise Bergeron

***Mise en page :***

Monique Moisan

***Ce colloque a été rendu possible grâce à la contribution de :***

Condition féminine Canada, Programme de Promotion de la femme

École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Gouvernement du Québec

Université du Québec à Montréal

Montréal, juillet 2007

© IREF et Relais-femmes

# **L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) : où en sommes-nous dix ans après ?**

## **Rapport**

**Journée de réflexion organisée par Relais-femmes  
et l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM  
tenue à l'UQAM le 26 octobre 2006**

### ***Comité organisateur :***

Lise Gervais, coordonnatrice générale, Relais-femmes  
Lyne Kurtzman, responsable du développement de la recherche,  
Institut de recherches et d'études féministes (IREF), UQAM  
Charlotte Thibault, coordonnatrice du projet

### ***Présentation et synthèses :***

Nicole Lacelle

### ***Ce colloque a été rendu possible grâce à la contribution de :***

Condition féminine Canada, Programme de Promotion de la femme  
École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal  
Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Gouvernement du Québec  
Université du Québec à Montréal

**Juillet 2007**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>MISE EN CONTEXTE</b> .....	<b>1</b>
1) Les objectifs du colloque .....	1
2) Le plan de ce rapport .....	1
<b>I - LA RÉFLEXION D'ENSEMBLE</b> .....	<b>3</b>
1) L'IREF, Relais-femmes et l'ADS, MARIE-ANDRÉE ROY ET DANIELLE FOURNIER .....	4
2) L'ADS : où en somme-nous dix ans après ?, LYNE KURTZMAN .....	10
3) Trois tableaux sous examen .....	10
a) Pour amorcer un bilan international .....	13
b) La situation au Canada .....	13
c) La situation au Québec .....	15
4) Le Débat .....	15
a) Réactions à l'état de situation .....	14
b) Poursuite du débat sur les approches .....	15
c) Plénière de fermeture .....	26
<b>II - LES ANALYSES SPÉCIFIQUES</b> .....	<b>31</b>
Atelier 1 : Les mécanismes de soutien à la démarche .....	31
Atelier 2 : Les projets-pilotes .....	33
Ateliers 4 et 5 : L'application de l'ADS .....	37
• <i>Dans différents milieux de pratique</i>	
• <i>Chez des groupes de femmes au Québec</i>	
Atelier 6 : Comparaison entre l'approche GED et l'approche ADS .....	44
<b>III - LE COLLOQUE EN BREF</b> .....	<b>49</b>
<b>IV - DES PROGRES POST-COLLOQUE :</b>	
<b>LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL QUÉBÉCOIS</b> .....	<b>55</b>



# MISE EN CONTEXTE

## 1) *Les objectifs du colloque*

- Faire le point sur l'intégration de l'ACS/ADS<sup>1</sup> dans les politiques gouvernementales du Canada et du Québec, et faire un coup de sonde du côté international.
- Discuter des apports et limites de l'ACS/ADS face aux enjeux et à la capacité d'agir du mouvement des femmes.
- Accroître les échanges entre les différents réseaux existants (groupes de femmes, milieux gouvernementaux et chercheuses).

## 2) *Présentation du plan du rapport*

- « Bulle » c'est-à-dire caractérisation graphique des présentations de sections :

Ce colloque a donné lieu à de substantiels exposés et à de non moins substantiels échanges. Néanmoins, une trame de fond s'en est dégagée. En abscisse pourrions-nous dire, un consensus s'est établi quant au potentiel de l'ADS, d'une part, et le peu de résultats obtenus après dix ans, d'autre part. En ordonnée, on retrouve un filon essentiellement lié au deuxième objectif de l'événement, soit l'analyse « des apports et limites de l'ACS/ADS face aux enjeux et à la capacité d'agir du mouvement des femmes ». Cette analyse soulève, bien entendu, toute la question des priorités de lutte et d'intervention dont la place à accorder à l'approche intersectionnelle. Afin d'éviter une lecture dispersée de ce rapport et de respecter le cheminement intellectuel et, en quelque sorte, affectif des participantes, nous avons choisi de suivre le contenu discursif du colloque plutôt que son horaire. Nous vous présentons donc ce rapport en deux grandes sections :

- **en section I**, un tronc commun de réflexion d'ensemble comprenant la plénière d'ouverture, l'atelier 3, dont l'objet était précisément l'approche intersectionnelle, et la plénière de fermeture;
- **en section II**, cinq analyses spécifiques à partir d'illustrations différentes d'expériences de l'ADS, soit les travaux des ateliers 1, 2, 4, 5 et 6.

---

1. Approche comparative entre les sexes (ACS) : nom de l'approche du gouvernement fédéral. Analyse différenciée selon les sexes (ADS), nom de l'approche du gouvernement du Québec.



# I – LA RÉFLEXION D'ENSEMBLE

## *Plénière du matin*

*Animation :*

*Lise Gervais, coordonnatrice générale, Relais-femmes*

### **1) L'IREF, Relais-femmes et l'ADS**

MOTS DE BIENVENUE DE MARIE-ANDRÉE ROY, DIRECTRICE DE L'INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES FÉMINISTES DE L'UQAM ET DE DANIELLE FOURNIER, PRÉSIDENTE DE RELAIS-FEMMES.

La pratique partenariale de l'IREF et de Relais-femmes a été le fer de lance d'importantes initiatives en matière d'ADS/ACS.

Nous étions là, à Beijing, en 1995, quand cette fameuse approche a été adoptée dans une résolution de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et, depuis lors, nous avons travaillé à la faire connaître, à en favoriser l'appropriation par le mouvement des femmes et à développer à son endroit une lecture critique ! À la fin des années 1990, plusieurs sessions de formation pour des formatrices avaient pour but de soutenir l'action des groupes de femmes à l'endroit de la démarche gouvernementale et à les outiller dans leurs pratiques aux niveaux régional et local. À cette occasion, d'importants outils de formation ont été publiés pour assurer à cette démarche un maximum de retombées.

Par la suite, nous avons veillé régulièrement à prolonger la réflexion et l'analyse sur l'application de l'ADS/ACS faite par les gouvernements et à stimuler les échanges entre le monde universitaire, les milieux gouvernementaux, les groupes de femmes et les organismes de coopération internationale, pour assurer la meilleure atteinte possible de l'objectif communément poursuivi, soit celui de l'égalité entre les sexes. Cela a notamment donné lieu à l'organisation conjointe par l'IREF, Relais-femmes et le Comité québécois femmes et développement de l'AQOCI de deux activités importantes, soit un séminaire en novembre 2001 et deux journées d'études en mai 2003 sur l'ADS/ACS et l'approche genre et développement. Ces travaux ont véritablement favorisé l'échange et la réflexion critique sur les forces et les limites de ces straté-

gies et ont également permis de renforcer la solidarité entre les femmes des différents milieux concernés, afin d'améliorer ces approches et tenter d'optimiser leur portée au niveau des décisions politiques.

Aujourd'hui, l'IREF et Relais-femmes joignent à nouveau leurs efforts pour faire le point, avec vous, sur l'état d'avancement ou de recul de l'intégration de ces approches dans différents milieux de pratique, dont les gouvernements, les milieux de la recherche et les groupes de femmes.

Nous ne nous cacherons pas notre vive inquiétude quant à l'avenir de l'analyse comparative entre les sexes, lorsqu'on voit avec quel aveuglement le gouvernement Harper sabre les budgets de Condition féminine Canada. La solidarité entre toutes les tenantes et tenants de l'égalité entre les sexes est plus que jamais requise.

## ***2) L'ADS : où en sommes-nous dix ans après ?***

PROLOGUE DE LYNE KURTZMAN, RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE, INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES FÉMINISTES, UQAM.

Il y a plus de dix ans, les gouvernements reconnaissaient que les lois, les politiques ou encore les programmes ou les projets sous leur responsabilité, même s'ils sont d'apparence neutre et asexué, peuvent avoir des effets « différents » sur les hommes et sur les femmes. En instituant ces nouveaux mécanismes appelés ADS ou ACS, les gouvernements cherchaient à se donner plus formellement et largement les moyens d'éviter la reproduction des inégalités, et ce, dans tous les domaines de la vie en société.

La stratégie de prévention des inégalités se voulait double : désormais, l'intervention gouvernementale pouvait conduire à l'élaboration de politiques spécifiques, non seulement par rapport aux réalités socioéconomiques des femmes mais aussi par rapport à celles des hommes. L'intervention préconisée ne concernait plus uniquement les domaines où les rapports de sexe discriminent les femmes; elle visait à proposer des lois qui intégreraient les hommes et qui, ce faisant, viseraient une transformation plus profonde des rapports entre les hommes et les femmes.

Le projet dans sa définition était donc porteur de grandes promesses; et il a été vu par plusieurs féministes comme offrant une légitimité nouvelle à leurs revendications.

Or, il a aussi suscité plusieurs débats.

On se demandait notamment en quoi ces approches nouvelles constituaient un réel développement en matière d'analyse de la condition des femmes ? N'y avait-il pas déjà des structures de représentation étatique des femmes dotées d'outils de recherche ? Dans un même temps, paradoxalement, celles-ci disparaissaient ou étaient menacées de l'être, je pense notamment à la fermeture du Conseil consultatif canadien sur la situation des femmes (CCCSF). Dix ans plus tard, avec le gouvernement conservateur Harper, le questionnement se pose avec plus d'acuité encore, puisque Condition féminine Canada et ses différents programmes subissent à l'heure actuelle des coupes draconiennes qui vont vraisemblablement toucher la recherche sur les politiques et l'ACS en particulier, de même que les actions menées par les groupes de femmes pour la défense de leurs droits et leur concrétisation dans des rapports de sexe transformés.

Sur la scène québécoise, si la menace de disparition du Conseil du Statut de la femme (CSF) est écartée, nous ne savons toujours pas, à l'heure actuelle, quelle sera la teneur de la prochaine politique de l'égalité entre les femmes et les hommes dont nous attendons la parution depuis le début de l'année. Compte tenu du poids de la Commission des affaires sociales ayant tenu ses travaux au printemps 2005, et qui a abouti à la recommandation (première d'une série de neuf recommandations) *que l'analyse différenciée selon les sexes soit systématisée dans les pratiques gouvernementales et soit généralisée dans tout l'appareil de l'État*, on peut espérer que la Politique à venir, de même que le Plan d'action qui en découlera, redonneront à l'ADS une place importante en matière de lutte pour atteindre l'égalité hommes/femmes.

Un débat d'un autre ordre, présent dans le dossier de l'ADS, a trait à la notion de « différences » entre les sexes véhiculée par les définitions et dans les études. Alors que ce concept renvoie, selon l'analyse féministe, à une construction sociale pour légitimer les disparités et les discriminations systémiques dont les femmes sont victimes, dans la perspective de l'ADS/ACS, il risque d'entraîner une dimension de promotion des caractéristiques particulières à chacun des sexes sans véritable changement des rapports sociaux.

Pour répondre aux nouvelles normes d'égalité prônées dans nos sociétés, le risque est grand de mettre à jour et de reconduire des préjugés traditionnels. Sans une lecture féministe, les portraits ventilés selon les sexes peuvent amener à introduire des mesures de compensation pour les uns et pour les autres, alors que l'enjeu n'est pas de promouvoir, de solidifier ou encore de récompenser une « différence », mais bien plutôt d'essayer de la faire disparaître. J'ai assisté tout récemment à une rencontre d'évaluation des meilleures pratiques de *mainstreaming* dans la ville de Montréal où l'on faisait la promotion des communautés ayant créé des services et des politiques qui compensent les tâches ménagères des ... « femmes » !! Les notions de parentalité ou et de conciliation travail/famille étaient malheureusement absentes de l'analyse.

Un autre danger est associé à la notion de différences très présente dans l'ADS/ACS : le glissement vers une logique de symétrisation des rapports de sexes, **logique à l'œuvre dans l'approche dite transversale**. Dorénavant, plaide l'approche transversale, les discriminations subies tant par les hommes que par les femmes en raison de « leurs différences » seront repérées et éliminées. Pourtant, l'ADS est censée répondre à une logique de discrimination systémique dont est victime le groupe des femmes et non le groupe des hommes. Les problèmes vécus par des hommes, en tant qu'hommes, sont certes réels, mais ils ne sont pas le résultat d'une discrimination systémique, mais plutôt le fait de situations individuelles.

Une telle vision d'une symétrie des rapports hommes/femmes brouille le concept d'inégalité et est insoutenable sur le plan théorique. Elle a ceci pour conséquence que les fonds accordés aux femmes et aux organismes les représentant diminuent substantiellement au profit de programmes ou d'initiatives orientés vers une clientèle masculine ou mixte.

Tel était d'ailleurs l'enjeu critique des débats sur la question de l'égalité et de l'avenir du Conseil du statut de la femme lors de la Commission parlementaire des affaires sociales à laquelle nous venons de faire référence, où un virage vers l'approche dite transversale a été empêché par une importante concertation du mouvement des femmes et des études sur les femmes ou féministes.

Certains pays européens, dont la Hollande, abandonnent depuis deux ans environ l'approche spécifique afin de privilégier l'approche transversale. Plusieurs organismes d'aide internationale utilisent également cette approche avec pour effet que les disparités touchant spécifiquement les femmes sont intégrées dans des programmes « transversaux », mais sans les

nécessaires mesures de rattrapage pour compenser leurs retards historiques. Résultat : la discrimination systémique demeure, voire se renforce.

Face à cet enjeu, qu'en est-il vraiment des promesses du *Gender Mainstreaming* ? Serions-nous plutôt face à ce que Charlotte Thibault (l'une des organisatrices de ce colloque et lauréate récente du Prix Personne 2006 pour sa contribution à l'égalité des femmes<sup>2</sup>) nomme le *Gender Evaporating* ?

La question du genre peut être également déstabilisée par ce qui est maintenant courant d'appeler: l'approche intersectionnelle. Fondée sur les « différences » existant entre les femmes elles-mêmes, cette approche nous permet de mieux considérer les identités multiples, de même que les inégalités résultant des différents systèmes de discrimination : discrimination liée au sexe, mais aussi au statut socioéconomique, à l'origine ethnique ou encore à l'orientation sexuelle.

Or, il s'avère que tant sur le plan des pratiques que sur celui de l'analyse il soit très difficile de parvenir à une véritable intégration des effets conjugués du sexisme, du racisme, du « clas-sisme », de l'homophobie ou encore de l'appartenance ethnique ou religieuse. Ainsi, le défi intersectionnel dans les pratiques d'analyse différenciée selon les sexes est loin d'être relevé. L'approche intersectionnelle donne une image plus exacte de toute la diversité de la vie des femmes, mais elle comporte cependant le risque de reléguer à l'arrière-plan le patriarcat, seul système d'oppression pourtant commun à toutes les femmes quelle que soit leur origine ethnique ou leur appartenance raciale.

Pour conclure et laisser la parole à nos invitées, j'aimerais, comme nous avons maintenant coutume de le faire à l'IREF et à Relais-femmes, surtout quand il est question d'ADS, ouvrir sur le sujet des alliances. Plus que jamais par les temps qui courent, nous devrions poursuivre les débats, raffermir nos réseaux, nous parler, nous téléphoner, favoriser une circulation de l'information et des données, et aussi la transparence des processus d'analyse préalables à l'adoption des politiques. Ces alliances entre universitaires, groupes de femmes et féministes dans les appareils de l'État sont primordiales, non seulement pour préserver les acquis en matière d'égalité hommes/femmes, mais aussi pour atteindre cette égalité de fait qui tarde toujours pour les femmes.

---

2. Prix de la Gouverneure générale du Canada décerné le 18 octobre 2006 en commémoration de l'*Affaire personne* : luttes de femmes canadiennes pour inclure les femmes dans la notion juridique de personne.

## **LES DÉFINITIONS UTILES**



**L'enjeu :** Atteindre **UNE ÉGALITÉ DE FAIT** par la prise en compte systématique des réalités « différentes » des hommes et des femmes dans tous les domaines de l'action sociale **en impliquant au premier chef les décideurs et les gestionnaires.**

### **Québec : Analyse différenciée selon les sexes**

*... un processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socioéconomiques différentes qui les caractérisent. L'ADS peut être également utilisée dans l'évaluation à des fins de révision ou de reconduction d'une politique, d'un programme ou d'une autre mesure.*

### **Canada : Approche comparative entre les sexes**

*... un processus qui évalue les répercussions différentes des politiques, mesures législatives et programmes existants ou proposés sur les femmes et sur les hommes. Elle permet de mettre en place une politique, tout en étant conscients des différences selon les sexes, de la nature des rapports entre les femmes et les hommes et de leurs réalités sociales, leurs attentes et leurs conditions économiques différentes. Il s'agit d'un outil qui permet de comprendre le processus social et de proposer des options éclairées et équitables. L'ACS remet en question l'hypothèse selon laquelle les politiques ont une incidence identique sur toutes les personnes.*

### **Europe : Approche intégrée de l'égalité (*mainstreaming*)**

*L'approche intégrée consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques. Alors que les approches traditionnelles sont en général conçues à partir d'un problème spécifique causé par le déséquilibre propre aux relations entre les sexes, le *mainstreaming*, lui, prend comme point de départ l'ensemble de la société et réorganise les démarches politiques en fonction des différences relatives aux deux sexes.*

## **BREF HISTORIQUE**



### **Années 1970**

L'**approche genre et développement** tient compte de la place des femmes et des hommes dans l'économie et le développement sous l'angle de la division sexuelle du travail.

### **1975**

Conférence mondiale de Mexico. Dans la foulée des résolutions de l'Année internationale de la femme, première apparition de l'idée que les gouvernements doivent se doter de **mécanismes internes** pour améliorer la condition des femmes.

### **Années 1990**

Le Conseil de l'Europe élabore l'approche intégrée de l'égalité ou *mainstreaming*.

### **1995**

Lors de la Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes à Beijing, 181 États, dont le Canada, s'engagent à mettre en place des mesures afin d'intégrer l'**approche dite de genre** dans les processus d'élaboration des lois, des politiques et des programmes. De retour de Beijing, le gouvernement fédéral et certaines provinces canadiennes, dont le Québec, donnent suite à leur engagement en mettant en place l'**approche comparative entre les sexes (ACS)** au Canada (1996), et l'**analyse différenciée selon les sexes (ADS)** au Québec (1997). Il est à noter que sur une base plus ou moins formelle, le Canada élaborait des analyses comparatives depuis 1976.

### **1996**

187 États membres de l'ONU adoptent à Istanbul le Programme pour l'habitat (Habitat 2, dit le Sommet des villes). Les engagements visent à assurer la pleine et égale participation des femmes au développement des villes, à implanter l'**approche différenciée selon les sexes** dans l'ensemble de la planification et du développement urbain à l'échelle locale, et à établir un partenariat étroit entre les autorités locales, les groupes de femmes, les groupes communautaires et les autres acteurs concernés.

### **3) Trois tableaux sous examen**

#### **a) Pour amorcer un bilan international**

Conférencière : **Olena Hankivsky**, professeure, Université Simon Fraser

#### **« Gender Mainstreaming : Constraints, Potentials and Future Options »**

Le *Gender Mainstreaming*<sup>3</sup> (GM), c'est-à-dire l'approche intégrée de l'égalité, est un autre pseudonyme de l'ADS. Il s'agit d'une stratégie incontournable à tous les niveaux du gouvernement dans l'élaboration de politiques, de programmes, de projets, etc.

La spécificité du GM réside principalement dans l'importance accordée à la différence des impacts en fonction du genre, impacts produits par des organisations, des politiques, des structures culturelles, sociales et économiques particulièrement dans les sphères de la famille, de l'État et du marché. À travers le GM, on tente d'élaborer un nouveau type de relations entre les genres, enracinées dans la notion d'égalité. Par ailleurs, loin de faire cavalier seul, le genre, à travers le GM, est associé aux autres dimensions de l'identité que sont la race, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, la localisation géographique, etc.

Ce concept de *Gender Mainstreaming* dispose d'un potentiel révolutionnaire mais une telle intégration du genre, et donc de la question de l'égalité, au politique ne fut cependant une réussite dans aucun pays. Il y a d'ailleurs lieu de chercher la raison du peu de programmes en vigueur ayant trait à l'égalité des sexes. En effet, comment cela est-il possible alors même qu'une quantité incroyable de ressources et de mécanismes ont été déployés au service du GM ?

Afin d'analyser la situation du GM dans différents pays (Canada, Australie, Ukraine, Suède, Royaume-Uni et Cuba), on prendra les premières catégories, d'origine islandaise, de l'analyse du genre: la machinerie institutionnelle de l'égalité entre les sexes, le mouvement des femmes et finalement la recherche portant sur le genre en milieu académique. L'on s'attardera uniquement aux cas du Canada, de l'Australie et de l'Ukraine à partir de l'analyse de nombreux documents écrits, des politiques, mais aussi sur plus d'une centaine d'entrevues.

---

3. Dans la suite de son exposé, M<sup>me</sup> Hankivsky utilise de manière interchangeable *Gender Mainstreaming* et *Gender Based Analysis* (GBA). C'est le terme principalement retenu en contexte canadien.

Le Canada fut l'un des premiers pays à développer des politiques ayant trait à l'égalité entre les sexes dans les années 1970. Son gouvernement est à l'origine de la production de nombreux documents et lois à ce sujet, dont les sections 15 et 28 de la Charte canadienne des droits et libertés, le programme *Setting the stage for the next century : the federal plan for Gender Equality* dont la mise en application dura de 1995 à 2000 et finalement l'*Agenda for Gender Equality* qui prit la relève jusqu'en 2005. Si le Canada est considéré internationalement comme un modèle pour le travail accompli en matière d'égalité, cette réputation est surfaite. En effet, le GBA n'est toujours pas considéré comme un ingrédient essentiel dans l'élaboration des politiques gouvernementales. Il est ironique que le Canada soit un aussi grand exportateur de ce mode d'analyse alors même que son application laisse à désirer au pays et que cette reconnaissance à l'étranger se double d'un manque flagrant de débats et de critiques à l'interne.

En ce qui concerne l'Australie, ce pays fut aussi considéré comme une source d'inspiration sur le plan de l'égalité dans les années 1990. Cependant, l'arrivée des conservateurs au pouvoir en 2004 changea la donne de manière radicale, alors que les nombreuses coupures et transformations menèrent à l'écroulement du Bureau de la condition féminine. Dans les universités australiennes, on craint d'ailleurs pour la survie des *Women's Studies*.

L'Ukraine en est, pour sa part, à ses débuts dans l'utilisation du *Gender Mainstreaming*. Cette expression ne fait partie de son discours que depuis 1997. Nombre de lois et de programmes ont été élaborés afin de mettre en marche ce mode d'analyse, mais son application laisse encore beaucoup à désirer. Des modifications notables doivent néanmoins être soulignées, entre autres en ce qui concerne le Code criminel, l'Ukraine étant maintenant à même de poser le problème de la traite des personnes à des fins sexuelles. Par ailleurs, l'égalité fait maintenant partie des priorités constitutionnelles, peut-être comme préparation à l'adhésion à l'Union européenne.

Le GM est-il encore pertinent et valable ? La machinerie institutionnelle permettant sa mise en place pose un dilemme à toute féministe : celui de travailler ou non avec l'État. En effet, cette présence au sein du gouvernement est nécessaire afin de faire face au néolibéralisme et au néoconservatisme, comme le démontrent particulièrement bien la situation de Condition féminine Canada ainsi que la dépolitisation des questions touchant les femmes en Australie et la priorité économique en Ukraine. Les féministes doivent se trouver des alliés dans les lieux de pouvoir, permettre au GM de s'épanouir dans tous les lieux politiques, convaincre gestionnaires et politiciens de sa pertinence.

Le deuxième pilier est celui du mouvement des femmes. Les interactions entre l'État et les différentes organisations travaillant auprès des femmes sont essentielles. On ne peut que constater la situation difficile du féminisme à l'heure actuelle, non seulement au Canada où la redéfinition de Condition féminine Canada a mené à la perte de sa dimension critique, mais aussi en Australie où les féministes, concentrées dans la sphère gouvernementale, se sont trouvées sans logis à la suite de l'arrivée des conservateurs et, finalement, en Ukraine où le mouvement des femmes doit faire face à un puissant manque de financement.

Le troisième et dernier pilier est celui de la recherche sur le genre. Une théorisation non seulement solide, mais limpide doit soutenir le GM. Il semble qu'il y ait d'ailleurs souvent déconnexion totale entre théorie et mise en pratique. Deux problématiques de taille ont d'ailleurs été formulées par les répondants d'une recherche menée par la chercheuse : genre et femmes sont-ils synonymes dans la notion de *Gender Mainstream* ? Et le genre doit-il avoir priorité face aux autres facteurs que sont la race, la classe, l'orientation sexuelle, etc. ? Qu'en est-il, dès lors, du rapport à la diversité ?

Le modèle développé, soit le *Diversity Mainstreaming*, est une approche d'intégration de la diversité, une approche intersectionnelle qui inclut l'ensemble des systèmes d'oppression et non seulement le genre. Le genre perd dès lors son statut de première voie d'accès dans la compréhension de l'inégalité.

Finalement, à la suite des entrevues et analyses de contenu, on constate que bon nombre d'individus travaillant avec le GM restent sceptiques ou peu convaincus face à un tel outil, le spectre des opinions allant de la réaction carrément négative au constat de la nécessité de transformations.

En conclusion, bien que le GM/GBA ait mené à certaines avancées, on se trouve néanmoins dans une impasse. Le GM doit être intégré à toutes les politiques gouvernementales, la société civile doit davantage se trouver impliquée dans les démarches et une meilleure théorisation dans le sens de la diversité doit être entreprise. Un débat véritable doit désormais avoir lieu.

[http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes\\_en\\_ligne.php](http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes_en_ligne.php)

## **b) La situation au Canada**

### ***Une absence significative***

Les représentantes de Condition féminine Canada n'ont pu se rendre au colloque pour y exposer leur bilan de l'application de l'ADS à cause de l'annonce, le jour même, de coupures massives par le gouvernement conservateur.

## **c) La situation au Québec**

Conférencière : **Gina Morency**, directrice du Secrétariat à la condition féminine, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine du gouvernement du Québec

### ***« L'ADS au gouvernement du Québec... Où en sommes-nous dix ans après ? »***

Depuis la Conférence de Beijing de l'ONU en 1995, le Québec dispose d'une réputation de chef de file dans ce domaine, notamment par les assises légales (conventions, chartes, etc.) de l'ADS au Québec et au Canada. Le Québec s'engage d'abord véritablement dans la voie de l'ADS à travers deux programmes se succédant de 1997 à 2003. L'ADS y est conçue de manière complémentaire à l'approche spécifique, la première permettant la prévention, l'autre la correction de situations inégalitaires pour les femmes. L'ADS est sous la responsabilité de trois secrétariats : celui du Conseil exécutif, celui du Conseil du trésor et celui de la condition féminine; et elle est gérée par un comité directeur interministériel. Il est important de mentionner le rapport publié en octobre 2005 sur la mise en pratique de l'ADS au gouvernement du Québec. Dans sa démarche d'implantation de l'ADS, le gouvernement du Québec vise d'ailleurs son intégration à au moins 15 politiques, programmes ou autres, d'ici 2008, et plusieurs autres ministères se sont montrés intéressés à utiliser cette approche. En ce qui concerne les retombées et les interventions de suivi qu'ont permis les travaux sur l'ADS, on note des résultats d'application aussi pratiques que des corrections à l'uniforme des policières, ou aussi cognitifs que le constat, au niveau de la prévention du suicide, que les femmes utilisent davantage des médicaments et les hommes des armes à feu. L'ADS doit demeurer un outil indispensable dans l'appareil gouvernemental.

[http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes\\_en\\_ligne.php](http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes_en_ligne.php)

## **9 projets d'ADS au Québec**



***Ces projets ont mené à la publication d'articles dans deux revues scientifiques internationales.***

- **Ministère de la Culture et des Communications** : évaluation des pratiques de lectures (1989-1999) à travers lesquelles l'ADS fut appliquée.

Cette recherche a permis, entre autres, de constater qu'il y a divergence au niveau de la motivation à lire et quant au type de lecture, en fonction du sexe.

- **Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports** : l'évaluation de deux campagnes de promotion de la formation professionnelle et technique; l'élaboration d'un plan d'action d'intégration des TIC dans les écoles primaires et secondaires.

- **Ministère des Finances** : développement d'un cadre d'analyse afin de mesurer l'incidence des politiques de taxations sur la situation des femmes et des hommes.

Notons la remise en question partielle de la méthodologie, car la notion de « ménage » ne permet pas de mener à bien l'entièreté du projet.

- **Ministère de la Santé et des Services sociaux** : travaux menés à propos des services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Ces travaux ont permis l'élaboration d'une orientation ministérielle, l'intégration de mesures ciblées, des appropriations verticale et horizontale, des formations et des résultats remarquables. Les travaux d'ADS de ce ministère font figure de modèle dans le milieu gouvernemental.

- **Ministère des Transports** : étude sur la mobilité comparée des femmes et des hommes, l'influence du sexe sur le choix modal et les distances parcourues (voir les analyses spécifiques plus bas).

#### **4) Le débat**

*N. B. : Tout au long des échanges rapportés, ne seront identifiées que les intervenantes ayant présenté un exposé.*

##### **a) Réactions à l'état de situation**

- **Sur le *Diversity Mainstreaming*, quelques participantes :** (*Les travaux antérieurs de madame Hankivsky l'ont amenée à développer une approche qui intègre la diversité à l'approche classique de l'ADS; à son avis, les analyses féministes en général et l'ADS en particulier en sont venues à négliger les différentes sources d'oppression au profit de l'unique genre que madame Hankivsky qualifie de Gender Hegemony.*) On lui reproche la place mineure accordée au genre dans le *Diversity Mainstreaming* et la difficulté, de toute manière, de mettre en marche le GM dans le contexte de conservatisme actuel. La récupération masculiniste de données genrées sur la santé tient lieu d'exemple.

- **Sur la situation au Québec, quelques participantes :** On s'interroge sur le nombre de politiques élaborées par le gouvernement chaque année, le nombre de mesures qui intégreront l'ADS, ainsi que sur la possibilité de faire de l'ADS une priorité peu importe l'allégeance du gouvernement. L'on constate que l'approche du gouvernement du Québec, « sur papier », est intéressante d'autant plus qu'elle laisse une place de choix à la diversité, mais depuis dix ans l'ADS du gouvernement entraîne peu de résultats. Par exemple, en ce qui concerne les recherches auprès des personnes âgées, on ignore encore quelles furent les politiques et les mesures mises en place et on rappelle entre autres les coupures dans les CHSLD.

## **b) Poursuite du débat sur les approches**

**Atelier 3** : L'approche intersectionnelle : origines, fondements théoriques et apport à l'intervention féministe. Défis et enjeux pour l'intervention auprès des femmes marginalisées

Conférencières : **Christine Corbeil** et **Isabelle Marchand**, chercheuses, IREF, respectivement professeure et étudiante à la maîtrise, École de travail social, UQAM

**Initiée par des féministes noires ou appartenant à des minorités ethnoculturelles, la réflexion sur l'approche intersectionnelle suscite présentement un intérêt croissant dans les milieux de la recherche et de l'intervention sociale francophones qui se préoccupent des questions de discrimination et d'exclusion des groupes marginalisés ou racisés. Quelles sont les potentialités et les répercussions de ce nouveau paradigme sur l'intervention féministe et l'ensemble des milieux de l'intervention ?**

### ***Le fil conducteur***

L'approche intersectionnelle fait actuellement l'objet de nombreuses discussions dans les milieux de la recherche et de l'intervention sociale, et ce, particulièrement parmi ceux qui se préoccupent des questions de discrimination et d'exclusion des groupes marginalisés ou ethniciés. Du côté des Amériques, les premières critiques dirigées à l'endroit du féminisme, considéré hégémonique et ethnocentrique, émanent principalement de femmes « de couleur » qui rappelleront à quel point le racisme demeure, pour elles, une expérience aussi visible, quotidienne et virulente que ne l'est le sexisme, si ce n'est davantage pour certaines. À leurs yeux, l'agenda féministe ne prend pas suffisamment en compte leurs conditions de vie ainsi que la spécificité de leur histoire coloniale, de leurs valeurs et de leurs besoins; il s'avère difficile pour elles de s'identifier au discours des féministes égalitaristes. Les féministes afro-américaines dénoncent les abus d'un système patriarcal, colonial, raciste et déplorent le fait que les militantes du mouvement féministe dominant n'aient pas intégré à leur plate-forme politique la question du racisme au même titre que celle du sexisme.

Pour penser les effets conjoints des divers systèmes d'oppression, Patricia H. Collins (1990) introduit le concept de « matrice des oppressions » ou encore celui de « systèmes d'oppressions entrecroisées » pour désigner l'entrecroisement entre des systèmes de domination tels que le

racisme, le sexisme et le « classisme », auxquels elles greffent d'autres sources d'inégalité tels que l'orientation sexuelle, l'âge, etc. En 1991, la juriste Kimberlé W. Crenshaw propose pour la première fois le concept d'intersectionnalité. Ce concept apparaît comme un outil d'analyse pertinent, d'une part, pour comprendre et répondre aux multiples façons dont les rapports de sexe entrent en interrelation avec d'autres aspects de l'identité sociale et, d'autre part, pour voir comment ces intersections mettent en place des expériences particulières d'oppression et de privilège. L'intersectionnalité désigne non pas un point d'ancrage fixe où les oppressions vécues s'accumulent et s'enchaînent, mais plutôt une position sociale en mouvance où les effets interactifs des systèmes discriminants modèlent la personnalité d'un individu unique et complexe. Aussi avons-nous formulé des pistes pour une intervention féministe « intersectionnelle » qui en tiennent compte : établir un rapport égalitaire visant à amoindrir les rapports hiérarchiques et faciliter la mise en place d'un rapport de confiance; prendre conscience de ses préjugés; reconnaître la pluralité des composantes identitaires; prendre conscience de sa position privilégiée en engageant une discussion honnête et ouverte à propos des rapports de pouvoir à l'œuvre dans la dyade intervenante-participante; enfin, fidèles à la thérapie féministe élaborée il y a une trentaine d'années, redonner du pouvoir aux femmes et partir de leur expérience pour mieux la valoriser.

Les enjeux et défis actuels pour l'intervention féministe et les milieux de pratique peuvent être résumés en trois volets : l'embauche d'intervenantes issues de diverses origines ethniques et culturelles, la formation sur la diversité et les relations interculturelles afin que les intervenants et intervenantes se familiarisent avec différentes pratiques culturelles et soient mieux outillés pour comprendre la signification de certains comportements et, enfin, la prise en compte des luttes collectives qui favorisent la solidarité sociale.

[http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes\\_en\\_ligne.php](http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes_en_ligne.php)

Conférencière : **Micheline De Sève**, chercheure IREF, Département de science politique, UQAM

**L'analyse différenciée selon les sexes, dite aussi analyse intégrée de l'égalité, a suscité l'espoir de disposer d'un outil d'analyse transversale de toutes les politiques publiques selon la dimension du genre. À l'usage, l'outil n'a pas vraiment rempli ses promesses; les catégories différenciées selon l'âge, l'ethnie, l'orientation sexuelle ou l'appartenance communautaire ont eu plutôt tendance à se démultiplier, l'importance du genre comme catégorie politique majoritaire n'ayant pas tardé à s'effacer derrière sinon à se dissoudre dans une foule de catégories identitaires de « minoritaires » en compétition pour imposer l'urgence de satisfaire leurs requêtes auprès d'un État en plein régime-minceur en matière d'attribution des fonds publics.**

***« Le charme indiscret du genre ou comment naviguer entre majorité et minorité »***

### ***Le fil conducteur***

Pour reprendre la discussion là où on l'a laissée, je vais partir de Kimberlé W. Crenshaw, une juriste afro-américaine, théoricienne de l'intersectionnalité, qui démontre le besoin de revoir la jonction genre, race, ethnie, du point de vue de l'analyse féministe. Elle montre que dans les programmes d'accès à l'égalité, par exemple, les femmes noires passaient tout le temps dans les fentes des programmes. C'est-à-dire que vous aviez par exemple des emplois réservés aux femmes, pour les programmes d'accès à l'égalité, et des emplois réservés aux minorités visibles. C'est ainsi que dans les emplois réservés aux minorités visibles, on retrouvait des ouvriers noirs, engagés à ce titre, mais dans les emplois réservés aux femmes, on ne retrouvait que des femmes blanches qui entraient dans les postes nouvellement féminisés, comme s'il ne pouvait pas exister de secrétaires de direction noires.

Le mouvement des femmes a à devenir plus inclusif. On a reçu le message haut et fort. Mais au moment où l'on intervient dans des dossiers plus larges, des dossiers relatifs à la citoyenneté, des dossiers où les rapports politiques ne se posent pas dans des termes où le féminisme est hégémonique, le problème se pose. Ça m'amuse toujours de lire des textes où on parle de *Gender Hegemony*. J'ose espérer que le genre est hégémonique à l'intérieur du mouvement des femmes où il est censé être la première cause à prendre en compte, tout en essayant de voir comment le genre se combine à d'autres dimensions structurantes pour expliquer diffé-

rentes situations. Je pense qu'on essaie de « désessentialiser » ce rapport. On ne travaille plus avec une image traditionnelle de la féminité. Mais quand on arrive sur le terrain de l'analyse différenciée selon les sexes ou de l'analyse comparative entre les sexes on est loin d'être sur un terrain où la dimension de l'approche de genre est hégémonique.

L'État commence à entretenir des rapports avec des groupes avec lesquels on est en compétition pour des ressources qui, elles, ont tendance à aller en rétrécissant. On se retrouve sur des terrains où la première chose qu'on entend c'est : « *Ah! les pauvres petits garçons qui abandonnent l'école* », « *Ah! les filles, de quoi vous vous plaignez, vous êtes majoritaires en médecine maintenant* », ou bien quand on dit que les femmes sont aussi violentes que les hommes (que je sache, ce sont plutôt des femmes qui se retrouvent à l'urgence pour un bras ou des côtes cassées!) et que donc, il faut établir des ressources pour les hommes victimes de violence, etc. Donc le terrain est miné politiquement et il est d'autant plus miné si on commence à opposer l'approche selon le genre, une approche diversifiée selon le genre, à une approche diversifiée en général.

Toute l'ambiguïté est là. On est la majorité, on devrait se retrouver partout plus ou moins à égalité. Il me semble que, oui, c'est important au niveau des critiques des actions féministes et de la critique interne du mouvement, effectivement, de faire place à la considération d'autres dimensions comme les dimensions de classe, de race, d'ethnie, d'orientation sexuelle, d'âge; c'est un impératif politique avec lequel on essaie de fonctionner à l'intérieur du mouvement des femmes. Mais ce qu'on retrouve comme langage public, c'est de nous reprocher de ne pas prendre sur notre dos l'ensemble des problèmes mondiaux. L'intersectionnalité, on la pratique naturellement. En effet, comme construction sociale de la féminité, qu'est-ce qu'on trouve ? Je m'occupe de ma famille, je m'occupe de mes proches, je suis mon *élan naturel (sic)* au service des autres générations. Vous conviendrez avec moi que parmi les *aidants* naturels, remarquez le masculin, il y a une majorité des femmes non ? Qui s'occupe des personnes malades, qui s'occupe des enfants ?

Ça peut se transformer en un atout et en une force, et je pense que ça se transforme en une force pour le mouvement féministe international. Mais quand on arrive sur le terrain politique immédiat, on subit des effets pervers dans la mise en œuvre de l'analyse différenciée selon les sexes. La croissance du mouvement masculiniste est un effet presque immédiat de l'attention que les autorités politiques ont portée à la problématique de l'analyse différenciée selon les sexes, parce que, au niveau des gouvernements, on n'a pas posé ça

dans une perspective féministe. On l'a posé simplement pour identifier quels sont les problèmes rencontrés par les citoyens, les citoyennes, sans préjuger de ce qu'on allait trouver sur le terrain. Alors, si vous enlevez la perspective historique, si vous enlevez la perspective de la discrimination systémique, et que vous êtes dans un rapport où, effectivement, les hommes occupent des positions de pouvoir et arrivent plus facilement à s'organiser sur le terrain, qu'est-ce que vous rencontrez ? On frappe encore cette difficulté à considérer qu'il y a un écart et un écart systémique entre la position des femmes dans la société et la position des hommes. Autant il faut mener la critique au niveau interne du mouvement féministe, autant au niveau public il faut faire attention de ne pas retrouver encore une fois le déplacement qui nous dit de repasser dans une, deux ou trois révolutions ! Avec l'altermondialisation, ça n'a pas pris de temps que les femmes ont été obligées de s'organiser en parallèle encore.

Bien sûr qu'il faut une analyse de la diversité où le genre constitue une dimension transversale mais ce n'est pas facile d'application. Il est assez lourd de donner tous les mandats possibles aux féministes qui doivent être parfaites et réussir là où les autres ont échoué alors qu'elles n'ont à peu près pas de ressources, que les budgets sont coupés partout. L'important, c'est d'essayer de maintenir la présence du féminisme comme dimension d'analyse dans l'ensemble des dossiers, que ce soit à l'intérieur du mouvement des femmes ou des politiques gouvernementales.

[http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes\\_en\\_ligne.php](http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes_en_ligne.php)

## ***La discussion***

Animation : **Lyne Kurtzman**

**Une participante** : On se fait reprocher de ne pas tenir compte des réalités de toutes les femmes... Tu ne peux plus parler, parce que du coup où tu parles, tu vas peut-être dire une affaire qui est contre telle catégorie de femmes, telle réalité et donc tu ne peux plus rien dire...

**Micheline De Sève** : Mais inversement, si vous commencez à parler au nom des femmes du Sud ou d'autres femmes vivant telle ou telle situation minoritaire, on vous reprocherait d'être colonialiste, impérialiste, etc., et avec raison. Franchement, le problème n'est pas là; il nous faut ouvrir les portes pour que les femmes des groupes minoritaires se sentent plus à l'aise dans les

assemblées, là où l'on se réunit. Il y eut des expériences, mais qui n'ont pas été simples. L'organisation de la Marche mondiale, entre autres, a connu des maladroites dans un premier temps; c'est normal dans la mesure où l'on part d'une position de majorité, mais une majorité qui normalement devrait être plus ouverte aux questionnements de la minorité. Et ça, il ne faut pas avoir peur des accusations de racisme et autres parce que c'est vrai qu'on est raciste. Quel groupe ne l'est pas ? Quel groupe est ouvert à l'altérité ? Ça ne vient pas tout seul ça, ça vient par l'éducation, mais on essaie tout simplement de l'être moins à mesure que le temps passe. Sauf que si on s'efforce de faire des étiquettes, on ne réussira jamais à avoir des discussions intéressantes.

Cela dit, il est difficile de s'accommoder d'un certain nombre de pratiques. Mais, si une femme vient ici et porte le hijab, je ne peux pas préjuger qu'elle est forcément hostile à l'égalité entre les hommes et les femmes, peut-être qu'elle est dans une position telle qu'elle ne peut pas la réclamer. Alors, il faut essayer de créer les conditions pour lui permettre d'en sortir si elle le veut. Par contre, si cette femme vient passer un examen de citoyenneté canadienne, je poserais au moins la question « Est-ce que vous reconnaissez l'égalité entre les hommes et les femmes ? » Mais cette question là, il faudrait surtout la poser au mari de cette femme.

**Christine Corbeil** : C'est un dossier extrêmement complexe et ce qui est important lorsqu'une intervenante rencontre quelqu'un d'une autre culture, c'est qu'elle mette de l'avant ses valeurs, qu'elle dise respecter le choix de l'autre d'autant que cette femme veut lui parler des problèmes de son adolescent, des conflits de générations, etc. Ce n'est parce qu'elle porte un voile que je ne peux pas lui parler. Si elle est voilée de la tête aux yeux, complètement, que je ne sais pas à qui je parle parce que je ne la vois pas du tout, c'est extrême... C'est difficile de ne pas affirmer son féminisme et ses valeurs, le fait que nous sommes des citoyennes d'une société démocratique, mais en même temps on est capable d'entendre ce que l'autre a à dire et partir de là où elle est. On ne peut pas leur fermer la porte sous prétexte qu'elles n'ont pas encore intégré ces valeurs-là. Mais c'est vrai que ça vient nous chercher profondément quand une femme vient accompagnée de son mari... Qu'est-ce qu'on fait ? Si on lui dit non, on ne la revoit plus.

**Une participante** : Je suis du Centre des femmes de Québec. Dernièrement, je me posais cette question justement par rapport à la difficulté de couvrir tout le champ social. Est-ce qu'on ne devrait pas comme mouvement féministe, au niveau politique, se recentrer sur les questions qui sont au fondement même de la condition des femmes qui sont pour moi la socialisation,

la maternité, les soins donnés aux personnes, toute la question du travail des femmes à la maison ? Le mouvement des femmes a tendance à les balayer sous le tapis, alors que ce sont des questions qui ressortent beaucoup sur le terrain et qui ont des conséquences sur la pauvreté des femmes. Donc, moi, je me demande, au niveau politique, est-ce qu'on ne devrait pas se concentrer sur des questions fondamentales. Qu'est-ce que ça veut dire que les rôles avec lesquels nous autres on s'est ramassé soient si peu valorisés ? Pourquoi est-ce qu'il faut changer de rôle pour se faire accepter dans la société ? Ce genre de questions me semble être une autre sorte d'intersectionnalité.

**Micheline De Sève** : Je suis tout à fait d'accord. C'est aux femmes elles-mêmes de définir leurs priorités. Tous les problèmes ne sont pas réglés dans le champ de la maternité et il est tout à fait légitime d'y questionner le rapport de pouvoir et les rapports intergénérationnels. C'est fondamental et l'on peut rejoindre beaucoup de femmes de nombreux milieux. Mais ce qui me semble poser problème, c'est de faire comme si les problèmes étaient premiers et les femmes étaient secondes. Il me semble que les femmes vivent des situations, à partir de ça elles essaient de s'organiser et de les véhiculer comme enjeux dans la société. On n'a pas besoin de hiérarchiser en se disant : « la priorité c'est la conciliation famille/travail » ou « la priorité c'est la pauvreté ». Il y a place pour différentes organisations ce qui suppose d'échanger entre nous. Il faut des moments, des lieux où l'on peut discuter ouvertement, sans censure et sans avoir l'impression qu'il faut tenir tel ou tel discours pour être acceptée. Par ailleurs, on ne peut pas se poser comme féministe sans avoir comme objectif l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce qui ne veut pas dire que les féministes vont refuser de parler à des femmes qui ne partagent pas cet objectif. Ça veut dire que, comme féministe, on va questionner chaque fois les rapports de pouvoir dans telle ou telle situation, dans tel ou tel contexte. On ne peut pas préjuger de ce qu'elles vont choisir ensuite comme champ de lutte. Ça leur appartient. Mais, à l'inverse, je ne vois pas pourquoi je serais responsable du monde entier. On a une responsabilité de partage des ressources dans notre société. Comme citoyennes on a à définir l'affectation des ressources et à lutter contre la pauvreté, on a une loi là-dessus, on n'a qu'à l'appliquer. Mais ce n'est pas parce qu'on est féministes qu'il faut devenir les mères Térésa des causes du monde entier.

**Une participante** : Toute la question de l'inclusion est très importante. Malgré mon handicap, moi je revendiquais le droit à la maternité en tant que femme. Il fallait que j'essaie de prouver que je pouvais être mère. Dans ma famille, c'était difficile. Ensuite dans le mouvement des femmes, comme à la Marche mondiale, souvent les féministes n'acceptaient pas la participation pleine et entière des femmes handicapées parce qu'organiser ça pour que tout soit acces-

sible, c'est compliqué. J'ai trouvé ça dur aussi. Mais aujourd'hui, je suis en pleine relation amoureuse où c'est moi qui a plus de capacités physiques et intellectuelles, c'est moi qui dois me forcer pour tenir compte de l'autre et ça m'impatiente ! C'est là qu'on voit que c'est un travail très important, mais très exigeant.

**Une participante** : Je suis du Conseil du statut de la femme. J'ai travaillé à établir les orientations gouvernementales concernant la question des mutilations génitales féminines. Alors, j'ai essayé d'associer les femmes directement concernées. Sauf que, très rapidement, on nous renvoie « Ah! toi la femme blanche, avec une approche colonialiste, tu ne comprends pas notre réalité à nous ». Alors là, j'avoue que la tâche n'est pas facile. Finalement, la question c'est comment concilier une ouverture, qu'on peut mettre en œuvre par l'intersectionnalité, avec les acquis des femmes ici.

**Micheline De Sève** : Je pense qu'une voie pour y accéder est de diversifier son réseau auprès des féministes d'origines afro-américaines ou indiennes ou africaines; selon mon expérience, revenir aux ancrages sur le plan théorique féministe et sur le plan pratique est toujours utile d'autant que ces femmes en ont produit beaucoup. Cela étant, il ne s'agit pas d'abandonner les valeurs qui sont les nôtres sur le plan du respect et de l'intégrité physique.

**Une participante** : Quand on est dans l'intervention individuelle, en service social, je peux comprendre qu'on doive faire preuve d'ouverture... Mais quand on doit écrire une politique...

**Une participante** : Je suis de Condition féminine Canada. J'ai beaucoup aimé ce que j'ai entendu tantôt. Je dois dire, en tant que femme noire, que j'ai souvent l'impression que même chez les féministes les généralisations faciles sont fréquentes : les femmes noires sont de telle façon, « Ah! vous autres les femmes noires »... Pourtant, il y a diverses cultures de femmes noires. Moi je suis Haïtienne, mais c'est une culture parmi tant d'autres...

**Christine Corbeil** : On a aussi parlé de féministes en général alors qu'il y a une diversité de féminismes et c'est vrai que c'est une question fondamentale que de se battre pour la reconnaissance de la diversité, même au sein des catégories qui ont l'apparence d'être homogènes. Les « femmes musulmanes », les « femmes immigrantes », on prend des raccourcis. Quand on fait partie d'un groupe qui n'est pas mentionné... Je me rappelle une conférence où on avait parlé des femmes autochtones; il y avait une femme autochtone dans la salle qui était tellement contente qu'on parle d'elle, parce qu'elles sont toujours ignorées.

**Une participante** : Les préoccupations de l'approche intersectionnelle ne sont pas nouvelles. Il y a 25 ans, dans le mouvement des femmes, on se questionnait sur l'inclusion des femmes de classe ouvrière, l'inclusion des lesbiennes, l'inclusion des immigrantes, on se questionnait même sur l'inclusion des anglophones ! C'était l'époque des conflits avec les marxistes-léninistes, des frictions entre les féministes égalitaristes, marxistes, radicales. La difficulté de s'entendre et de s'écouter sans préjugés était présente; on n'a pas nécessairement trouvé les solutions, mais on questionnait constamment le pouvoir inégal entre nous.

**Une participante** : Je souscris entièrement à l'analyse transversale de genre. J'y souscris et je milite dans des groupes où j'essaie de porter le chapeau de femme, mais d'autres fois je porte le chapeau de musulmane. Je suis pour cette approche de la diversité parce qu'on en a besoin. Ce n'est pas simple, toutefois, de trouver la bonne stratégie et la conciliation est difficile entre toutes les femmes, immigrantes, noires, Québécoises de souche, etc. L'équité salariale, par exemple, est très, très légitime, des femmes se sont battues très longtemps pour ça. Mais, en même temps, il y des esclaves dans des maisons. Alors quand on dit qu'on ne peut pas prioriser... Moi je suis plus interpellée par l'esclavage. C'est là que la question d'intersectionnalité prend tout son sens.

**Micheline De Sève** : Il existe un groupe de recherche à l'IREF sur la traite des femmes. Si l'on parle de l'importance de législations empêchant l'esclavage des femmes, vous n'aurez pas de difficulté à trouver d'autres femmes et des hommes qui acceptent de mettre du temps dans des causes comme ça. C'est le travail d'alliances, de coalitions. Mais l'important c'est qu'on ait des champs d'action. On ne peut pas préjuger de ce qu'on va choisir comme cause, mais on ne peut pas non plus décider que c'est telle ou telle lutte à l'exclusion de telle autre qui surgira. Le problème c'est qu'on n'a pas beaucoup de ressources et là-dessus on pourrait s'entendre pour faire du lobby ensemble pour en obtenir davantage. Pourquoi ne pas dire au gouvernement « on est 52 % de la population, donnez-nous des budgets qui correspondent à notre position citoyenne »? Il y a un certain nombre de femmes qui ne sont pas en position d'enclencher elles-mêmes des luttes. S'il y a des femmes esclaves sexuelles dans une société qui est censée être démocratique, supposée reconnaître l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est absolument inacceptable.

Ces causes nous interpellent comme citoyennes, mais quand vous dites se réconcilier entre immigrantes, Canadiennes d'origines diverses, Canadiennes, Québécoises, oui on a du chemin à faire, il y a un énorme travail à faire.

**Une participante** : Je suis du Conseil des Montréalaises. À la ville de Montréal, on est en train de préparer une politique d'égalité et nous avons beaucoup d'inquiétudes quant à l'approche des différents gouvernements; la diversité est devenue perverse, à mon avis, parce qu'on dilue et on évacue la discrimination systémique trop souvent. Même s'il y a de beaux discours qui disent : « on veut l'égalité, on veut plus de femmes », on n'est pas prêt à abolir ou à bannir la discrimination. Cette approche de diversité est nécessaire dans nos sociétés qui sont maintenant des sociétés multiethniques donc il faut en tenir compte, mais nous ne voulons pas perdre l'approche de genre. Il faut maintenir le cap.

**Animatrice** : Est-ce que l'une d'entre vous veut mettre le point final ? Non ? Alors je me lance, si je peux me permettre de conclure... Dans les milieux gouvernementaux comme sur le terrain politique en général, les femmes sont dans un rapport de pouvoir asymétrique par rapport aux hommes. Les hommes occupent la plupart des postes de pouvoir dans les gouvernements et ils arrivent plus facilement à s'organiser sur ce terrain, pensons par exemple à l'écoute faite aux revendications des masculinistes et aux réallocations des budgets qui s'ensuivront. Sur le terrain de l'ADS, en milieu gouvernemental en tout cas, l'enjeu est d'inclure, selon les situations, des femmes de toutes origines ethniques, de toutes les conditions et de mettre, ou de remettre, au centre le féminisme ou le genre en maintenant la perspective historique de discrimination systémique.

## **c) Plénière de fermeture**

Animation : **Lise Gervais**

Commentaires de **Nancy Guberman**, chercheure, IREF, professeure, École de travail social, UQAM

**« Le bilan de dix années d'ADS et quelques pistes d'avenir »**

### ***Le fil conducteur***

Il est très difficile de donner ainsi ses impressions d'un colloque à brûle-pourpoint, exercice casse-cou s'il en fut même si les opinions exprimées n'engagent que la personne qui parle...

Beaucoup de scepticisme et de désillusion accompagnent ce bilan. Les femmes qui, il y a quelques années, étaient très enthousiastes, s'interrogent aujourd'hui sur les résultats. Il y a quatre ou cinq ans, les femmes avaient le vent dans les voiles, mais aujourd'hui, le constat est plus difficile. L'ADS et l'égalité même, où vont-elles ? Il faut aujourd'hui lutter pour conserver des acquis tels que Condition féminine Canada au fédéral, mais aussi au provincial et au municipal. Où est-il préférable d'investir nos énergies ? Qu'en est-il de la stratégie de l'ADS face à d'autres stratégies ? Quel bilan doit-on dégager de ces dix ans ? Un atelier nous a permis de constater que l'ADS n'est l'objet que d'une application volontaire au gouvernement fédéral; elle ne constitue pas une obligation. À tous les niveaux de gouvernement, son non-respect n'engage aucune sanction, surtout au gouvernement fédéral où les priorités sont actuellement ailleurs.

En ce qui concerne le gouvernement provincial, le bilan semble positif, même très positif en ce qui a trait aux avancées de l'ADS, son application dans plusieurs ministères du gouvernement du Québec. Néanmoins, on peut émettre des doutes face à un tel bilan. En effet, quelques-uns des projets pilotes menés de 2004 à 2008, par exemple celui du ministère des Transports, ont permis la production de données fascinantes, mais c'est tout. Ces données ne comportent aucune implication. Que peut-on faire avec ces données ? De quelle manière peuvent-elles influencer les politiques du gouvernement ? S'agit-il seulement d'une ventilation par sexe sans analyse ? Il n'est pas question ici de mettre en doute la bonne volonté des professionnels au gouvernement, l'ADS a d'ailleurs de bonnes alliées dans plusieurs ministères, mais ce ne sont

pas des décideurs. Par ailleurs, en ce qui concerne l'application de l'ADS au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), présenté comme un modèle pour les autres ministères, après étude on peut vraiment s'interroger sur ses capacités à remplir cette fonction, s'il s'agit bel et bien d'un modèle, il y a un problème. On le considère peut-être comme un modèle en vertu de ses retombées internes ou de sa grille, ses outils d'analyse, mais aucune politique n'a tenu compte de ce projet-pilote. Dans la politique concernant les personnes âgées en perte d'autonomie, cette politique qui devait servir de projet-pilote de l'application de l'ADS, le mot « femme » n'apparaît qu'une fois; il n'y a aucun examen de ce que cela représente d'être une femme âgée en perte d'autonomie (pas plus qu'un homme âgé), du rapport que celles-ci entretiennent aux services sociaux, etc. En ce qui concerne la problématique de l'aide familiale, on renvoie la balle à un comité du MSSS qui travaille sur la politique de soutien à domicile. Or cette politique ne mentionne pas les femmes, et les aidantes naturelles y sont devenues « des proches », terme tout à fait asexué. Aucune mention n'est faite de l'impact différencié d'assumer l'aide et les soins que l'on soit un homme ou une femme ni même du fait que ce travail est assumé de façon disproportionnée par les femmes.

En somme, le bilan de l'application de l'ADS est difficile à faire. Où l'approche transversale et l'approche préventive se trouvent-elles au gouvernement ? Aucun changement n'est visible dans les politiques, ni dans l'attribution financière. Quel doit être le bilan des applications de l'ADS ? S'agit-il d'un échec ? D'un demi-échec ? D'une demi-réussite ?

Enchaînons avec quelques pistes d'avenir. Où faut-il aller ? D'abord, sait-on vraiment de quoi on parle ? Qu'est-ce qui est revendiqué exactement quand on prône l'ADS ? Est-ce une analyse selon le sexe ? Selon le genre ? Est-ce une analyse féministe du genre ?

Et si l'on veut intégrer l'ADS à la diversité des analyses, on sait encore moins de quoi l'on parle. En effet, que recherche-t-on exactement ? Souhaite-t-on construire une approche diversifiée selon le genre ou une approche diversifiée dont le genre ferait partie sans en être le point central ? Il faudrait s'entendre sur les termes.

Par ailleurs, il est possible d'identifier des bénéfices locaux, spécifiques, de l'utilisation de l'ADS. Par exemple, il a été possible de montrer le sexisme de la politique de soutien à domicile, mais sans investissements il n'est pas possible de changer la situation. À quand une analyse différenciée selon les sexes du budget du gouvernement ? Il y a pourtant là un puissant argument pour mettre en place les outils de l'ADS, et ce, à deux niveaux. Premièrement,

l'ADS permet aux groupes de femmes et aux chercheuses de dénoncer la discrimination, ce qu'elles pourront continuer de faire. Le deuxième niveau est plus problématique, c'est celui de l'appareil gouvernemental. Bien que l'idée d'une loi sur l'égalité des femmes, telle que présentée dans un atelier, soit un outil appréciable, il faut conserver une certaine dose de scepticisme à son égard. En effet, de nombreuses lois ne sont pas appliquées, cela nécessite une véritable volonté politique. En outre, une telle loi existe en Suède et ses impacts ont pu être mesurés. Cette loi fut d'ailleurs adoptée de concert avec une autre politique portant sur la composition du Parlement selon des rapports de sexes égalitaires. Cependant, les budgets pour appliquer de telles lois furent coupés dès l'entrée des conservateurs au gouvernement. La même chose se produisit en Australie où les avancées se transformèrent en pertes. Il faudrait penser à la composition de nos Parlements et s'interroger sur le temps que nous sommes prêtes à investir pour en améliorer la représentativité, comme pour ce qui est de l'application de l'ADS. Une volonté populaire forte devra aussi accompagner ces démarches.

En dernier lieu, mentionnons l'importance cruciale de la sensibilisation de la relève, de lui faire la démonstration que l'égalité n'est pas acquise. La lutte doit se poursuivre.

## ***La discussion***

- **Une participante** : Une loi sur l'égalité ne ferait pas de miracles mais, plus on construit, plus il est difficile de tout faire tomber. L'ADS n'est que l'un des volets de cette édification de bornes, de protections; la marche vers l'égalité s'effectue aussi à travers un programme de contestation juridique, un bon financement des groupes de femmes, etc. Quant à centrer les démarches autour de l'ADS... Ce n'est pas la seule dimension à déployer, ce n'est pas une panacée et il y a dix ans, on le savait déjà. À l'échelle canadienne, nous devons élargir la résistance à la menace conservatrice, établir des listes de discussions. Les groupes de femmes canadiennes prennent historiquement davantage des formes locales et pancanadiennes, mais leurs moutures provinciales sont en émergence. Pour la première fois, une coordination, certes fragile mais réelle, est peut-être en voie d'émerger entre autres face au dossier de Condition féminine Canada. Une solidarité semble être en voie de s'installer. Il s'agit d'un début de concertation très intéressant.

- **Une participante** : Il y a de quoi s'interroger sur la capacité de l'ensemble du mouvement des femmes à maintenir sa vigueur, son déploiement, sa relève. Nous en sommes encore au stade de réflexion sur les stratégies pour poursuivre la lutte; plus de concertations seront nécessaires et l'urgence, pour le moment, c'est le maintien des acquis, des subventions, d'une force collective, ce qui n'est pas évident dans l'ensemble du Canada.

- **Une participante** : Je suis du Syndicat des professionnel/les du gouvernement du Québec; nous sommes dans l'impatience face à la politique reportée du gouvernement québécois et pas rassurées du tout en ce qui concerne le sort du Conseil du statut de la femme comme du Secrétariat à la condition féminine et de son réseau de répondantes. On ne saurait minimiser l'expertise qui s'y déploie d'où l'importance de la mobilisation face aux possibles failles des politiques.

- **Une participante** : Au sein de la ville de Montréal, particulièrement depuis le Sommet de Montréal, quatre revendications sont devenues des engagements : la création d'un Conseil des Montréalaises, ce qui est chose faite; un bureau de la condition féminine qui n'est pas encore mis en place; une politique sur l'égalité en voie d'élaboration et finalement l'intégration de l'ADS. Il ne faut pas s'arrêter en chemin, continuer la mobilisation et tisser une toile de réseautage afin d'intervenir dans différents milieux.

- **Une participante** : Je suis du Conseil central de Montréal (CSN) et je tiens à rappeler l'importance de sensibiliser non seulement les étudiantes et étudiants, mais aussi celles et ceux de la même génération qui sont au travail et qui considèrent l'égalité comme acquise.

- **Une participante** : En tant que handicapée visuelle, je me dois de mentionner, entre autres, qu'il faut appuyer les revendications quant au transport adapté et j'appelle les jeunes à la solidarité si l'on veut avancer.



## **II – LES ANALYSES SPÉCIFIQUES ATELIERS 1, 2, 4, 5, 6**

**Atelier 1** : Les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes au Canada

*Notes : Anahi Morales-Hudon*

Conférencière : **Louise Langevin**, titulaire, Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes, Université Laval

**« L'égalité pour les femmes : au-delà de l'illusion »**

**L'exposé présente les conclusions du Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes et explore la pertinence d'une loi portant sur l'égalité des femmes.**

### ***Le fil conducteur***

La *Charte canadienne des droits et libertés* enchâsse le droit à l'égalité des femmes et le Canada est signataire de la *Convention contre l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Les Canadiennes sont donc en mesure de s'attendre à ce que le gouvernement fédéral respecte ses engagements à l'égard de l'égalité des femmes dans ses programmes, ses mesures, ses politiques ou ses lois. Pourtant, tel n'est pas le cas. Comme le démontrent les statistiques récentes, les Canadiennes n'ont pas atteint l'égalité réelle. Une analyse des effets des mesures gouvernementales sur les femmes est rarement menée, malgré l'existence de programmes d'analyse comparative entre les sexes depuis 1976. Comment faire en sorte que les gouvernements fédéral et provinciaux respectent leurs propres engagements internationaux et constitutionnels envers l'égalité pour les femmes ?

Le rapport du Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes tente de comprendre pourquoi l'égalité stagne et demeure un mythe. La

volonté politique brille par son absence dans sa mise en application. De plus, les projets qui comprennent une ACS manquent d'objectifs précis à atteindre et de financement adéquat.

Les solutions qui ressortent de ce rapport sont principalement, d'une part, la mise en place de mesures administratives où l'égalité serait une priorité (par exemple, appliquer l'analyse ACS au budget national et inclure l'égalité comme une priorité dans le discours du trône). D'autre part, est proposée la création d'une loi portant sur l'égalité (de substance) pour les femmes, ce qui rendrait obligatoire la mise en place de mesures comme l'ACS, avec des mécanismes de contrôle et des sanctions.

L'objectif premier de ces mesures est de contraindre davantage le gouvernement fédéral à respecter sa Charte des droits et libertés ainsi que ses engagements internationaux (*Convention contre l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*). Cette loi se traduirait par un plan d'action avec des objectifs clairs, des indicateurs de mesure et un rapport annuel des élus. Le plan d'action serait élaboré en concertation avec les groupes de femmes qui devraient par ailleurs recevoir les ressources nécessaires à cette fin. D'autre part, des mécanismes de plaintes seraient nécessaires ainsi que la nomination d'une ou un Commissaire à l'égalité, comme c'est le cas du Commissaire aux langues officielles.

La mise en place d'une telle loi est vue comme une solution valable pour atteindre les objectifs d'égalité. Bien que la loi ne constituerait pas la solution unique et ultime, elle pourrait être un outil important d'éducation populaire. De plus, elle accorderait aux femmes des recours juridiques pour faire respecter les engagements des gouvernements.

[http://www.swc-cfc.gc.ca/resources/panel/report/report\\_17\\_f.html](http://www.swc-cfc.gc.ca/resources/panel/report/report_17_f.html)

## ***La discussion***

Animation : **Nicole Caron**, Relais-femmes

La proposition d'une loi portant sur l'égalité pour les femmes est jugée intéressante. Dans les conclusions du rapport, l'on propose une loi fédérale, mais une loi pourrait être également un outil provincial pour viser l'égalité. Dans cette perspective, une loi rendrait l'application obligatoire de mesures comme l'ACS.

Par ailleurs, bien qu'une loi pourrait servir de levier aux objectifs d'égalité, certaines difficultés ont été soulevées. Premièrement, la création d'une loi ne garantit pas son application. Deuxièmement, la loi ne peut constituer un outil important seulement si elle est accompagnée de volonté politique et de mesures sérieuses pour en atteindre les objectifs. Finalement, l'objectif d'égalité doit aller de pair avec une stratégie politique concertée et l'implication des nouvelles générations féministes.



**Atelier 2** : Les projets-pilotes : *Mobilité comparée des femmes et des hommes dans la région de Québec* et l'exigence de la démarche au Canada

Notes : Étienne Legault

Conférencière 1: **Louise Boily**, directrice, Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, ministère des Transports du Québec

**Les principales constatations qui ressortent de l'étude *Mobilité comparée des femmes et des hommes dans la région de Québec en 2001* réalisée par le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD) de l'Université Laval dans le cadre des projets-pilotes du Secrétariat à la condition féminine (SCF).**

### ***Le fil conducteur***

La présentation décrit un projet-pilote d'ADS mené au ministère des Transports du Québec à partir des données de l'enquête *Origine/Destination* réalisée dans l'agglomération de Québec en 2001. Cette étude suscite l'intérêt en raison du caractère traditionnellement masculin du domaine des transports. L'étude avait pour but d'établir et comprendre les modèles de déplacement. Elle avait pour balises les sources statistiques disponibles autant au ministère des Transports du Québec et au Réseau de transport de la capitale (données de l'enquête *Origine/Destination 2001*) que celles provenant du recensement de 2001. Les principaux critères considérés ont été les choix modaux, les horaires et les motifs des déplacements, la localisation résidentielle comme facteur de mobilité, la longueur des déplacements et, enfin, les chaînes de déplacement.

Parmi les observations qui se dégagent de l'étude, notons qu'en général les déplacements féminins se font principalement en mode auto-passager et en autobus, tandis que les déplacements masculins se font en mode auto-conducteur. Les déplacements féminins sont en général plus courts que les déplacements masculins, mais comportent des arrêts et des départs beaucoup plus fréquents. Les hommes se déplacent en général plus souvent que les femmes, bien qu'entre 15 et 24 ans nous observons la tendance inverse. Le fait d'être une femme ou un homme exerce définitivement une influence sur le choix modal de transport.

Des hypothèses d'explication :

- 1) *Le bassin d'emplois plus étendu pour les hommes pourrait expliquer en partie le fait qu'ils parcourent de plus grandes distances.*
- 2) *Les arrêts et départs fréquents qu'effectuent les femmes à l'intérieur d'une même chaîne de déplacement pourraient s'expliquer par le rôle de pourvoyeuses qu'elles assument en plus du rôle de travailleuses et/ou d'étudiantes.*
- 3) *Il est possible que les déplacements féminins soient plus nombreux chez les 15-24 ans du fait d'un plus faible taux de décrochage scolaire.*

En conclusion, les résultats de l'étude permettent d'affirmer que quels que soient les critères considérés, il existe bel et bien des différences dans les patrons de déplacements des femmes et des hommes. Aucune des caractéristiques des déplacements examinées n'est neutre sur le plan du genre.

[http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes\\_en\\_ligne.php](http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes_en_ligne.php)

## ***La discussion***

Animation : **Berthe Lacharité**, Relais-femmes

On se demande de quelle façon les données statistiques issues de l'étude ont été utilisées. Les résultats de l'étude ont été présentés au ministère des Transports du Québec, mais aucune suite précise ne leur a été donnée. Il serait important qu'une telle étude intègre à l'avenir des mécanismes d'évaluation des pratiques et politiques qui découlent de ses résultats. En outre, plusieurs variables ne semblent pas avoir été considérées dans le cadre de l'étude. Par exemple, le revenu n'a pas été pris en compte, ce qui pourrait être un facteur dans le choix du mode

de transport privilégié. Aussi, le transport adapté n'a pas reçu une attention particulière. La prise en compte de ce mode de déplacement aurait pu révéler certaines difficultés que rencontrent les femmes dont celle de se déplacer avec des enfants, tandis que l'accès au transport adapté limite le nombre d'enfants que les femmes peuvent accompagner. La question de l'autonomie aurait pu être creusée. Si nous observons que les femmes se déplacent surtout en mode autopassager et en autobus, il serait pertinent de voir en quoi cela peut avoir des conséquences sur leur autonomie.



Conférencière 2 : **Michèle Bougie**, conseillère principale en matière de politiques et de programmes, Direction de l'analyse comparative entre les sexes, de l'élaboration des politiques, de la recherche et de la bibliothèque, Condition féminine Canada

### **La conceptualisation des projets-pilotes et l'exigence de la démarche.**

#### ***Le fil conducteur***

Pourquoi est-il si difficile de concevoir ces projets-pilotes ? D'abord et avant tout parce que définir et mesurer des résultats sur le plan de l'égalité entre les sexes signifie mesurer la réussite d'un processus de transformation. Deuxièmement parce que définir et mesurer des indicateurs relatifs à l'égalité entre les sexes signifie les reconnaître, leur attribuer une valeur et saisir les renseignements adéquats en vue d'enregistrer la progression du changement. Enfin, le processus remet en question les personnes qui réalisent ces activités et leurs façons de faire.

Les critères de choix des projets-pilotes sont formulés essentiellement à partir des priorités gouvernementales, des engagements du budget fédéral, de l'énoncé de mission ou des cibles définies par le ministère en question, des engagements pris par l'un ou l'autre décideur (ministre, sous-ministre, etc.) et des questions émergentes dans l'actualité.

On choisit ensuite le projet-pilote selon le degré et le type de pertinence pour l'ACS, les résultats désirés et leurs indicateurs, l'évaluation de la probabilité d'obtenir ces résultats et, enfin, la nature et l'importance de l'argumentaire requis pour obtenir l'adhésion des gestionnaires et collègues pertinents du ministère.

Il va sans dire que des critères stratégiques s’y ajoutent également tels la facilité de mesurer les résultats, le degré de coopération ministérielle, y compris le soutien de la gestion, la possibilité d’accroître la crédibilité de l’ACS ainsi que la crédibilité du ministère. S’il s’agit d’un enjeu intraministériel, il faudra veiller à ce que tous les intervenant-es reçoivent les mêmes renseignements, la même formation et les mêmes outils.

La mise en œuvre de l’ACS exige un renforcement des capacités individuelles et collectives. Outre l’élaboration de guides et de modèles, il faut offrir aux individus une formation personnalisée, ce qui implique un programme à l’intention des formateurs et formatrices; l’École de la fonction publique du Canada doit offrir une formation à l’intention des analystes de politiques de niveau intermédiaire et des hauts fonctionnaires. Les participants doivent apprendre à poser les « bonnes » questions afin :

- de déterminer si une politique, un programme ou un projet aura une incidence positive ou négative;
- d’obtenir des données et des tendances plus valables;
- de dresser un portrait plus exact de la situation des femmes par rapport à celle des hommes et vice versa;
- de déceler tôt dans le processus les répercussions non souhaitées.

Quant au renforcement des capacités collectives, il consiste notamment à définir un cadre stratégique et un cadre de responsabilisation tenant compte des structures institutionnelles et de l’implication des partenaires concernés. Il faut aussi élaborer un outil d’autoévaluation adapté aux structures, aux mandats, aux cultures et besoins organisationnels divers.

[http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes\\_en\\_ligne.php](http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes_en_ligne.php)

## ***La discussion***

Le temps alloué étant écoulé, un échange nourri n’a pu avoir lieu mais quelques remarques ont été enregistrées :

Dans le but de mieux évaluer le « progrès vers l’égalité » que peut induire l’ACS, Condition féminine Canada cherche à « enregistrer la progression du changement » tout au long du

processus. De plus, il semble que Condition féminine Canada cherche à établir des « mécanismes de responsabilisation et d'imputabilité » qui amèneraient les gestionnaires et décideurs gouvernementaux à légiférer et à formuler des politiques répondant à leurs engagements d'application de l'ACS.



#### **Ateliers 4 et 5 : L'application de l'ADS**

- dans différents milieux de pratique
- chez des groupes de femmes au Québec

*Notes : Atelier 4 - Étienne Legault; Atelier 5 - Isabelle Courcy*

Conférencière 1: **Karen Messing**, chercheure IREF, professeure, Département des sciences biologiques, UQAM

**« L'ADS et la santé des femmes au travail : quand la neutralité fait mal aux femmes et aux hommes »**

**En collaboration avec les comités de condition féminine et de santé-sécurité des trois grandes centrales syndicales québécoises, des chercheuses de l'équipe *l'Invisible qui fait mal* relèvent les problèmes spécifiques des emplois des femmes. Les résultats sont mis à contribution pour améliorer les conditions de travail et les possibilités d'indemnisation des travailleuses, mais aussi pour changer les façons de faire des scientifiques.**

### ***Le fil conducteur***

Les femmes courent des dangers « invisibles » dans des métiers reconnus comme visiblement dangereux.

- 1) Les hommes reçoivent deux fois plus de compensations pour accident de travail que les femmes;
- 2) Considérant les secteurs prioritaires pour la reconnaissance des accidents de travail et la détermination de compensations – soient, par ordre de priorité, les secteurs de la construction (15 % de femmes), de la métallurgie (15 % de femmes), de l'administration

publique (31 % de femmes), du commerce (42 % de femmes), des services (48 % de femmes), de la santé et de l'éducation (64 % de femmes) – il est clair que les femmes ne font pas partie des priorités.

Prenons l'entreprise de jardinage et de l'aménagement paysager, un secteur d'emploi traditionnellement masculin (85 % d'hommes). À l'entrée tardive des femmes dans ce secteur correspond leur sortie rapide : le manque d'ancienneté les contraint souvent à travailler seulement de mai à octobre. Si l'on ne considère pas cette observation, on obtient que les femmes ont eu 30 % plus d'accidents de travail que les hommes en 2001, 89 % de plus en 2002, 108 % de plus en 2003. Par contre, si l'on en tient compte et qu'on retient les données pour la période d'été seulement, on obtient que les femmes ont eu 150 % plus d'accidents de travail que les hommes en 2001, 285 % de plus en 2002, 170 % en 2003. Une autre réalité de ce secteur d'emploi est que l'entrée des femmes dans des métiers non traditionnels s'accompagne bien souvent d'une re-division sexuelle du travail. Par exemple, les femmes sont affectées au désherbage tandis que les hommes s'occupent de la manutention de poids lourds. La re-division sexuelle du travail met en évidence le danger que court l'homme dans l'exercice de ses tâches tout en masquant le danger que court la femme dans l'exercice des siennes. Ainsi, il sera reconnu que le travail de paysagiste comporte des risques auxquels correspondent des blessures spécifiques, mais l'ensemble des blessures se rapportant particulièrement aux tâches des femmes et se distribuant différemment sur le corps ne sont pas, ou peu, prises en compte.

Ces quelques éléments de recherche s'inscrivent dans une tentative plus large de constituer un ensemble de connaissances différenciées selon les sexes, de sorte que soit modifiée la chaîne « moins on en sait, moins on s'y intéresse, moins on en fait une priorité, moins on intervient ». Au fil de ses travaux, elle a pu relever quelques écueils ou difficultés soulevés par l'ADS : le fait de singulariser les femmes est souvent dangereux dans des métiers non traditionnels; les formations différenciées selon les sexes peuvent être inadéquates et même augmenter les risques d'accident de travail. Toutefois, ces écueils ne doivent pas occulter les bienfaits de s'engager dans l'ADS; ils mettent simplement l'accent sur le fait que l'élaboration de connaissances à partir de l'ADS est partie intégrante d'un travail qui ne fait que commencer.

[http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes\\_en\\_ligne.php](http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes_en_ligne.php)

Conférencière 2 : **Francyne Ducharme**, coordonnatrice, Table des groupes de femmes du Centre-du-Québec

**« Une politique d'équité comme porte d'entrée de l'ADS »**

**Au Centre-du-Québec, grâce à une entente de collaboration avec les partenaires régionaux une *Politique d'équité en condition féminine* a été adoptée par la Conférence régionale des élus (CRÉ). Un des engagements de cette politique est l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) par cette instance. Politiques claires et outils facilement applicables sont indispensables à l'obtention de résultats concrets. Difficultés rencontrées et avantages d'un tel exercice.**

***Le fil conducteur***

Par quels moyens peut-on intégrer l'ADS dans les priorités des gestionnaires et administrateurs régionaux afin qu'une telle pénétration joue à la fois le rôle de catalyseur pour d'autres régions du Québec et d'agent de contamination de l'ensemble des secteurs d'activité qui sont sous la responsabilité de ces mêmes gestionnaires et administrateurs régionaux ? Dans la région Centre-du-Québec, la représentation des femmes parmi les gestionnaires et administrateurs est faible et la prise en compte de la réalité des femmes dans l'élaboration des mesures, programmes et politiques ne l'est pas moins. Dans ce contexte, l'introduction de l'ADS n'est pas une solution simple à proposer : l'ADS est le plus souvent considérée comme une « maladie tropicale » pour laquelle une exposition doit comporter un minimum de risques pour la santé institutionnelle de la région.

C'est en intégrant l'ADS dans une politique d'équité (plus facilement assimilable par les gestionnaires et administrateurs régionaux) que la Table des groupes de femmes du Centre-du-Québec a pu obtenir que toute mesure doive dorénavant intégrer l'ADS. L'effet contaminant de la démarche serait de ce fait favorisé, car les 23 secteurs d'activité rattachés à la CRÉ sont tenus de présenter un plan de travail et de mesures intégrant l'ADS, de même qu'ils sont soumis à une politique exigeant que tout projet leur étant présenté comporte des éléments d'ADS pour être évalué et financé. En agissant sur certains acteurs plutôt que sur d'autres (la Conférence régionale des élus dans ce cas) les chances de contamination des institutions et organismes qui s'y rattachent augmentent. L'échelle sur laquelle on veut agir peut aussi intervenir dans les

chances de succès de la démarche : il est peut-être préférable de s'en tenir à des structures institutionnelles plus petites.

Le caractère contraignant de la *Politique d'équité en condition féminine* a incité à son tour la Table à élaborer une trousse de sensibilisation afin de familiariser les intervenants, gestionnaires et administrateurs à l'ADS et à l'approche féministe. Un guide d'application a aussi été produit. Ces outils mettent en évidence les enjeux que soulève l'ADS, les intérêts et les avantages de son application, les obstacles qui peuvent potentiellement être rencontrés en cours de processus. Au nombre de ces obstacles, notons la remise en question de la neutralité des politiques et mesures; les difficultés d'intégration d'une approche féministe (auprès des gestionnaires et administrateurs) dans la compréhension des enjeux; l'exposé de l'importance de l'ADS dans un langage qui se fonde sur un rapport positif coûts/bénéfices; le manque de données ventilées selon les sexes; la complexité même de l'ADS comme processus; l'exigence d'un soutien continu dû en partie au fait que les instruments d'analyse doivent être adaptés aux diverses organisations qui s'engagent dans le processus.

[http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes\\_en\\_ligne.php](http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes_en_ligne.php)

## ***La discussion***

Animation : **Nicole Caron**, Relais-femmes

Les exposés soulignent la nécessité d'un terreau fertile pour qu'une telle démarche réussisse; il faut, plus particulièrement, qu'il y ait une volonté politique pour l'appuyer.

Il importe qu'un travail de base soit entamé et même fortement engagé avant d'envisager intégrer l'ADS au travail des institutions régionales ou gouvernementales. Plusieurs participantes soulignent l'importance d'alliances non partisans à l'intérieur des organisations politiques afin d'assurer le succès de la démarche. Les conditions d'intégration de l'ADS aux priorités administratives dépendent également d'une sensibilité des répondantes aux restructurations et réorganisations des espaces administratifs et des institutions elles-mêmes. Si nous ne voulons pas, dans dix ans, conclure encore sur la réussite ou non de quelques projets-pilotes, il est impératif que nous garantissons au processus qu'est l'ADS les conditions de sa pérennité.

Il faut que les expériences d'ADS ne se soldent pas seulement par un ensemble de statistiques ou, du moins, qu'on ne se borne pas simplement à en présenter cet aspect. L'ADS est un moyen et non une fin. Elle est un processus qui se caractérise autant par l'analyse et les conclusions qu'elle produit et poursuit que par les actions qu'elle suscite, soutient et évalue.

Conférencière 3 : **Denyse Côté**, sociologue, politologue, professionnelle de l'organisation communautaire, directrice de l'ORÉGAND.

**« L'expérience de l'Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (ORÉGAND) »**

### ***Le fil conducteur***

L'ORÉGAND est un observatoire de recherche universitaire en lien avec des groupes de femmes. Il remplit une double fonction en menant des recherches tant sur le développement local et régional que sur l'analyse différenciée selon les sexes. Son principal objectif est de favoriser les partenariats de recherche entre les milieux universitaires et les milieux d'intervention. Les chercheuses de l'ORÉGAND s'intéressent notamment au transfert des connaissances vers les milieux de pratiques régionales. À cette fin, elles produisent, d'une part, des recherches et des analyses selon les sexes ou relatives à la situation des femmes et des hommes en contexte régional et, d'autre part, des formations sur la question de l'analyse différenciée selon les sexes et le développement régional. Par définition, l'ORÉGAND est confronté aux enjeux d'application de l'ADS en région. De ces enjeux, elle relève notamment le mode de gouvernance décentralisée; les structures politiques et de pouvoirs; la géographie et la géopolitique. Il importe de tenir compte de ces différents enjeux dans l'application de l'ADS. Par exemple, la gouvernance décentralisée a modifié les rapports des organismes subventionnaires et des groupes de femmes, du fait que chaque nouvelle réforme engendre des effets pervers sur les structures des groupes de femmes. En outre, l'application de l'ADS en région serait plus complexe lorsque les administrations publiques sont en pleine transition. Certains projets de développement, bien qu'ils semblent en théorie bénéfiques, peuvent avoir d'importants effets pervers lorsqu'ils sont implantés. En conclusion, il faut souligner l'« incroyable capacité des groupes de femmes à rebondir » lorsque des difficultés de cet ordre adviennent.

À l'égard de l'application de l'ADS, il faut non seulement faire preuve de ténacité, être ancré transversalement dans les régions, mais aussi se doter de structures qui donnent de la légitimité à l'approche ADS.

[www.oregand.ca/veille/2006/11/ads\\_groupes\\_de\\_.html](http://www.oregand.ca/veille/2006/11/ads_groupes_de_.html)

Conférencière 4: **Élaine Hémond**, journaliste, auteure et directrice du Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD)

**« L'expérience du GFPD, notamment à l'implantation de l'ADS dans les instances locales et régionales »**

### ***Le fil conducteur***

Fondé en 1998 par la volonté de femmes militantes, le GFPD se donne comme mandat de lutter contre la sous-représentation des femmes élues et contre l'invalidation du pouvoir des femmes dans la société. Ce groupe de femmes vise l'amélioration de la démocratie en amenant davantage de femmes à œuvrer dans le domaine politique. Se dotant d'une stratégie d'« écoute active », le GFPD prend compte des obstacles que les femmes disent rencontrer dans les milieux décisionnels puis élabore des pistes de solutions. Le GFPD organise également des colloques sur la base des besoins exprimés par les femmes. Ce mode d'action inductif a conduit le GFPD à s'intéresser à l'approche ADS. Par exemple, dans une ville, on adopte un budget loisir en prévoyant la construction de terrains de sports ou de bibliothèques. En utilisant l'approche ADS, les gestionnaires et les élus se distanceront des statistiques moyennes d'âge, de revenus, de statuts personnels, qui caractérisent leur population. Ils cibleront plus finement les usagers et usagères. Qui sont-ils ? Sont-ils des femmes ou des hommes ? Combien sont-ils d'hommes et de femmes dans chaque tranche d'âge ? Les hommes et les femmes ont-ils des moyens financiers différents ? Leurs heures de loisirs et de disponibilités sont-elles différentes ? Il y a de fortes chances qu'avec cette approche citoyenne ciblée, le projet, le budget, l'offre de service, les horaires seront différents car le citoyen moyen, neutre sur le plan sexuel et répondant aux chiffres moyens déclinés par les statistiques, est une fiction. L'ADS est donc pertinente parce qu'elle permet une connaissance plus fine des clientèles, une réponse ciblée à leurs différents besoins, une répartition plus équitable des fonds publics. L'ADS s'inscrit de toute manière dans les six étapes du cycle de gestion, soient la collecte de données, la description de la probléma-

tique, l'analyse, l'élaboration des orientations, politiques, programmes et mesures, la mise en œuvre et, enfin, l'évaluation-suivi.

Ayant compris que l'application de l'ADS n'est possible qu'avec l'appui des décideurs et des gestionnaires, le GFPD a mis sur pied une série d'actions visant l'élaboration de partenariats et d'alliances. Par exemple, le GFPD a produit une vidéo sur l'ADS où plusieurs gestionnaires et élus-es argumentent en faveur de l'application de l'ADS. Une alliance avec l'ÉNAP a également été réalisée. Bref, la clef de l'intégration de l'ADS réside dans les alliances et partenariats avec les gestionnaires, les élus-es et le monde universitaire afin de légitimer l'approche ADS.

[http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes\\_en\\_ligne.php](http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes_en_ligne.php)

## ***La discussion***

Animation : **Anne St-Cerny**, Relais-femmes

Les échanges font ressortir sept conditions de réussite de l'ADS :

- 1) La volonté gouvernementale de mettre en place l'ADS ainsi que la nécessité d'initiatives de la base, notamment des groupes de femmes, afin de « contaminer » les fonctionnaires et les gestionnaires œuvrant dans les milieux publics.
- 2) La création de partenariats et d'alliances avec les élus-es, les gestionnaires et le milieu universitaire afin de légitimer les savoirs ADS des groupes de femmes.
- 3) Le financement adéquat des groupes de femmes afin d'éviter que leur expertise (qui se développe sur le terrain) sur l'ADS soit perdue.
- 4) L'engagement des différentes agences de santé à appliquer l'ADS.
- 5) La sensibilisation de la relève, pour qui l'égalité entre les sexes est acquise.
- 6) La solidarité entre les différentes tendances du mouvement des femmes.
- 7) L'adaptation de l'ADS à chaque situation spécifique afin d'éviter les effets pervers.



## **Atelier 6 : La comparaison entre l'approche GED et l'approche ADS**

*Notes : Anne Létourneau*

Conférencière 1 : **Pulchérie Nomo Zibi**, consultante et coordinatrice de l'Association « SOS enfants », consultante en genre et en développement international

### ***Le fil conducteur***

Grosso modo dans l'ordre chronologique, l'approche GED (genre et développement : années 1980) précède l'ADS (analyse différenciée selon les sexes : années 1990). L'objectif général des deux approches est le même, soit l'égalité entre les hommes et les femmes et on peut en suivre l'évolution au fil des conférences mondiales de l'ONU sur les femmes. Les deux approches ont été formulées, d'une part, en réaction à l'apparente neutralité de mesures gouvernementales ou de projets de développement « asexués » ayant pourtant eu des effets désastreux sur les femmes. D'autre part, les deux approches tentaient de cerner les faiblesses des conceptions et stratégies du mouvement des femmes et de proposer un renouvellement de ses façons de faire.

L'approche GED est d'abord et avant tout une vision stratégique de la place du genre dans le développement, notamment à l'intention du Sud, et vise à transformer les rapports de genre de sorte que les femmes puissent participer au développement à part entière. Ici, la notion de « genre » est prise au sens où le genre serait une construction culturelle et non une donnée naturelle, un ensemble de « rapports sociaux de sexe ». Pour sa part, l'ADS est surtout une instrumentation analytique des inégalités, notamment à l'intention du Nord, visant à pouvoir distinguer, en amont comme en aval, les impacts différents des politiques et programmes publics sur les hommes et les femmes.

Pour l'approche GED, la pleine participation des femmes à toutes les étapes et à tous les niveaux du processus de développement pour atteindre l'égalité entre les sexes signifie qu'on

cherche des réponses aux questions fondamentales soulevées par le genre et des leviers de réduction des écarts entre les hommes et les femmes afin d'assurer un développement durable et équitable pour tous. Il faut donc tenir compte des responsabilités spécifiques des hommes et des femmes dans une culture, un lieu donné, comme dans les différents groupes de population (personnes âgées, groupes ethniques, etc.) Cette approche participative passe par le renforcement des capacités des femmes dont une meilleure prise de conscience de leurs besoins, leurs droits, leurs compétences et, également, par l'analyse des rôles et responsabilités assignés socialement aux hommes et aux femmes. Les principaux outils conceptuels utilisés sont la division du travail, productif et reproductif, selon le genre, l'accès et le contrôle des ressources et des bénéfices. Les principales stratégies consistent à identifier les besoins pratiques déterminés par les hommes et les femmes en vue d'améliorer leur condition, à traiter en même temps les intérêts stratégiques des femmes et des hommes, à adopter, enfin, un développement axé sur les personnes et non sur les institutions.

Pour sa part, l'objectif spécifique de l'ADS est de prendre les moyens d'éviter la reproduction des inégalités en discernant, de façon préventive, en cours de conception de toute mesure gouvernementale, les effets distincts que pourra avoir son adoption sur les femmes et les hommes touchés, compte tenu des conditions socioéconomiques différentes qui les caractérisent. L'ADS cible entre autres la pleine et égale participation des femmes aux instances politiques et administratives, l'inclusion de leurs intérêts dans la planification des programmes ainsi que dans la gestion, les politiques qui répondent équitablement aux besoins des femmes dans la société et ne leur sont pas défavorables. Étant donné l'importance des données quantitatives pour une ADS fiable, les principaux outils conceptuels utilisés tiennent de l'élaboration de politiques ou programmes, de la formulation des problématiques jusqu'à l'évaluation, en passant par la collecte de données, la définition des axes d'intervention ou encore la prestation des services.

À ce stade de la réflexion, GED et ADS sont deux approches pour atteindre l'égalité avec des procédés différents mais potentiellement complémentaires.

Cependant, ces deux approches sont influencées par des éléments extérieurs dominants qui très souvent conditionnent négativement leurs effets.

[http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes\\_en\\_ligne.php](http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes_en_ligne.php)

Conférencière 2 : **Diane Bachand**, chargée de programme pour Uniterra, une initiative conjointe du Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) et de l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC)

**« Les défis de l'approche genre et développement (GED) dans un contexte de coopération internationale et d'enjeux culturels multiples »**

### ***Le fil conducteur***

Dans un contexte de marginalisation des femmes de la sphère publique et d'un pouvoir limité dans la sphère privée, l'approche « genre et développement » évite le conflit et appelle à la mobilisation des femmes et des hommes. Puisque le lexique féministe est, selon le contexte géopolitique, trop souvent considéré comme un frein au développement et à la réussite des projets mis en place, on mise plutôt sur le terme « genre » de l'approche GED qui paraît moins « confrontant » idéologiquement parlant, mais qui laisse paraître le recul de la place des femmes dans le développement. L'approche fournit un cadre global d'intervention, des outils d'analyse (dont l'ADS) et suggère des mécanismes et moyens d'action qui garantissent la pleine participation des femmes.

L'expérience du CECI dans le cadre du programme Uniterra illustre comment, à chaque niveau de la structure de l'organisation, cette approche peut être appliquée : dans l'élaboration d'une politique « femmes et développement » intégrée à la mission de l'organisme, dans l'élaboration d'outils de gestion dont la révision des postes dans une perspective d'équité salariale, dans la constitution d'un comité spécialiste de la question de genre, dans la création d'une structure de responsabilisation à la problématique de genre, dans l'élaboration de plans d'actions et de bilans, toujours en fonction de la politique d'égalité entre les hommes et les femmes. Ainsi, l'approche GED percole dans l'ensemble de la structure organisationnelle. Sur le terrain, il est aussi possible d'appliquer l'approche GED aux projets et programmes dans les différents pays d'intervention et ainsi créer un réseau des ressources GED. Le critère de sélection pour les programmes ou organismes alliés et partenaires devient alors leur sensibilité ou leur ouverture au problème d'inégalité entre les sexes. Le CECI a initié la création d'un réseau des ressources GED sur le terrain et développement d'approche et d'analyse régionale en Asie, en Afrique et dans les Amériques.

L'approche accuse toutefois des limites qui constituent, à la fois, les défis à relever.

L'application de l'approche GED dans un contexte socioculturel où le mouvement des femmes est marginalisé risque d'être dominée par une vision masculine et elle peut constituer un élément d'affaiblissement de la position des femmes dans une organisation par l'occultation de leur oppression spécifique si l'on n'exerce pas une vigilance constante. Les organisations de femmes sont aujourd'hui affaiblies par la dispersion de leurs actions dans de multiples petits projets et les ressources GED sur le terrain doivent répondre aux besoins de plusieurs partenaires sectoriels et disposent de moins de temps et d'argent pour le renforcement des réseaux et groupes de femmes. Il faut donc faire reconnaître le renforcement des organisations de femmes comme préalable à l'application efficace et transversale du GED.

[http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes\\_en\\_ligne.php](http://www.relais-femmes.qc.ca/publications/textes_en_ligne.php)

## ***La discussion***

Animation : **Berthe Lacharité**

Le développement international paraît être? constitué ? une voie importante pour l'avenir du mouvement féministe. Plusieurs questionnements se sont toutefois fait entendre concernant la terminologie utilisée : entre IFD (intégration des femmes au développement), ADS (analyse différenciée selon les sexes) et GED (genres et développement), la frontière est mince, pour ne pas dire imaginaire, pour certaines. Il reste que la parité, la correction des inégalités, des écarts entre les hommes et les femmes demeurent les buts à atteindre pour l'ensemble des approches.

Dans une perspective de développement, l'approche GED apparaît tout à fait pertinente puisqu'elle fait la promotion de l'égalité entre les sexes par l'« empowerment » des femmes. De plus, elle vise à transformer les relations non égalitaires à partir du concept de développement durable, plutôt que de cautionner les situations d'inégalité en les uniformisant. Puisqu'elle s'applique à la fois aux structures des organisations et aux programmes eux-mêmes, l'approche GED semble « porteuse » d'espoir, notamment dans des situations fortement inégalitaires où les revendications doivent être portées aussi par les hommes pour qu'un changement s'impose.



### **III – LE COLLOQUE EN BREF**

*Aperçu du colloque paru dans le Bulletin d'information de l'IREF, Numéro 49, automne 2006*

#### **L'ADS dans les gouvernements dix ans après. Échec ? Demi-échec ? Demi-réussite ?**

Il y a maintenant plus de 10 ans, les gouvernements reconnaissent que les lois, les politiques ou encore les programmes ou les projets de leur responsabilité, même s'ils sont d'apparence neutre et asexué, peuvent avoir des effets « différents » sur les hommes et sur les femmes. En instituant ces nouveaux mécanismes appelés analyse différenciée selon les sexes au provincial (ADS) et analyse comparative entre les sexes (ACS) au fédéral, les gouvernements cherchaient à se donner les moyens d'éviter la reproduction des inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie en société. Le 28 octobre dernier l'IREF et Relais femmes ont organisé un colloque pour faire le point intitulé *L'analyse différenciée selon les sexes : où en sommes-nous dix ans après ?*

Échec, demi-échec ou demi-réussite ? C'est en ces termes que la professeure Nancy Guberman de l'École de travail social concluait les travaux du colloque. Beaucoup de scepticisme et de désillusion ont accompagné cet événement auquel participaient une centaine de personnes des milieux communautaire, universitaire et gouvernemental. « Où vont l'ADS, et même l'égalité ? Il faut plutôt lutter aujourd'hui pour conserver des acquis tel que Condition féminine Canada », a déploré la professeure Guberman dans un exercice de synthèse « casse-cou », mais combien apprécié de la salle, à la fin du colloque.

Situation fortement ironique, la conférencière qui devait traiter du bilan fédéral était absente du colloque ayant été appelée d'urgence à gérer les coupes draconiennes à Condition féminine Canada, celles touchant la recherche indépendante et l'ACS, notamment. L'invitée spéciale du colloque, Olena Hankivsky, professeure à Simon Fraser Université, a souligné les maigres résultats de la stratégie canadienne en matière d'ACS : « [...] et si le Canada est considéré comme

un modèle sur le plan international en matière d'égalité, cette réputation est surfaite », a fait valoir Mme Hankivsky qui estime que ce contraste entre l'application au pays et la reconnaissance à l'étranger se double d'un manque flagrant de débats et de critiques à l'interne.

Olena Hankivsky qui est directrice de l'Institute for Critical Studies in Gender and Health de Simon Fraser University a insisté sur l'importance d'une théorisation solide en ces matières. Après avoir mené une recherche terrain sur la question, elle se demande si le genre doit avoir priorité face aux autres facteurs de la race, de la classe, de l'orientation sexuelle, etc. Qu'en est-il, dès lors, du rapport à la diversité, se questionne-t-elle ? Olena Hankivsky a développé un modèle, soit le *Diversity Mainstreaming*, une approche d'intégration de la diversité, une approche intersectionnelle qui inclut l'ensemble des systèmes d'oppression. Le genre perd dès lors son statut de voie d'accès première dans la compréhension de l'inégalité. Cette question de la place du genre dans l'approche ADS a provoqué de vives réactions suite à la conférence de Mme Hankivsky. Le débat s'est poursuivi en atelier.

### ***Comment naviguer entre majorité et minorité ?***

Pour Micheline De Sève de l'IREF, il faut plutôt poser la nécessité de reformuler la place centrale du genre dans le mouvement des femmes. Dans une conférence bien nommée « Le charme indiscret du genre ou comment naviguer entre majorité et minorité », la politologue nous invite à nous questionner sur les différentes façons d'apporter la question des femmes dans le débat public. « Quotas, parité, analyse différenciée, mouvements de revendications radicaux, y a-t-il une façon plus appropriée qu'une autre d'amener la question des femmes sur la place publique autrement que sur le mode d'une majorité évanescence dès lors qu'elle tente de formuler une position politique cohérente selon une analyse de genre et dans une optique transversale de lutte contre les inégalités sociales de tout acabit ? »

La conférencière part d'un constat d'échec de l'analyse différenciée selon les sexes ou analyse intégrée de l'égalité sur le terrain politique. Cet outil visait une analyse des politiques publiques selon une analyse différenciée selon les sexes tout en prenant en compte les catégories différenciées par une approche transversale. Toutefois, cette approche s'est vite transformée en une dissolution du genre comme catégorie centrale par la démultiplication des catégories différenciées. « L'importance du genre comme catégorie politique majoritaire n'ayant pas

tardé à s'effacer derrière sinon à se dissoudre dans une foule de catégories identitaires de « minoritaires » en compétition pour imposer l'urgence de satisfaire leurs requêtes auprès d'un État en plein régime-minceur en matière d'attribution des fonds publics. »

### ***Certaines avancées sur la scène gouvernementale québécoise***

En ce qui concerne le gouvernement provincial, le bilan tracé par Gina Morency, nouvelle directrice du Secrétariat à la condition féminine, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine est positif, même très positif. Quelque neuf projets ont été menés dans plusieurs ministères. Au ministère de la Culture et des Communications, il y a eu une évaluation des pratiques de lectures (1989-1999). Cette recherche a permis entre autres de constater qu'il existe des différences quant à la motivation à lire et au type de lecture en fonction des sexes. Au ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports, deux projets ont été menés à bien, soit l'évaluation de deux campagnes de promotion de la formation professionnelle et technique et l'élaboration d'un plan d'action d'intégration des TIC (Internet notamment) dans les écoles primaires et secondaires. Au ministère de la Santé et des Services Sociaux, où l'ADS fait figure de modèle dans le milieu gouvernemental, fait valoir Mme Morency, la démarche sur les personnes âgées a été intégrée aux travaux menés sur les services offerts aux personnes en perte d'autonomie : « Ces travaux ont permis l'élaboration d'une orientation ministérielle, l'intégration de mesures ciblées et ont permis beaucoup de formation et des résultats remarquables », selon Mme Morency. Au ministère des Transports, une étude a été menée sur la mobilité comparée des femmes et des hommes par l'Université Laval. Dans sa démarche d'implantation de l'ADS, le gouvernement du Québec vise son intégration à près de quinze politiques ou programmes d'ici 2008.

En plénière-synthèse, Nancy Guberman a émis des doutes sur ce bilan. En effet, ayant étudié quelques-uns des projets-pilotes des dernières années, elle invoque que : « en ce qui a trait au projet mené au ministère des Transports, ce travail a permis la production de données fascinantes, mais c'est tout. [...] Que peut-on faire avec ces données ? De quelle manière peuvent-elles influencer les politiques du gouvernement ? S'agit-il seulement d'une ventilation par sexe ? » La professeure ne met aucunement en doute la volonté des fonctionnaires : « l'ADS a d'ailleurs de bonnes alliées dans plusieurs ministères, ces personnes travaillent d'arrache-pied pour faire avancer l'égalité, mais elles ne sont pas des décideurs ». En ce qui concerne

l'application de l'ADS au ministère de la Santé et des Services sociaux présenté comme un modèle pour les autres ministères, peut-être s'agit-il d'un modèle pour sa méthodologie, sa grille d'analyse, mais aucune politique ne tient compte de ce projet-pilote, selon la professeure. De plus, il n'y a pas d'analyse sur ce que représente « être une femme âgée en perte d'autonomie » de même que sur le rapport que celles-ci entretiennent avec les services sociaux. « Aucune mention n'est faite de l'impact différencié de cette dimension, il s'agit d'une ventilation sans analyse », regrette Nancy Guberman.

### ***Pertinence d'une loi sur l'égalité des femmes ?***

Pour Louise Langevin, titulaire de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant et membre du Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes, il est évident que les politiques fédérales ne sont pas analysées par l'ACS. Il y a un manque de volonté politique dans la mise en application. De plus, dans les projets incluant une ACS, l'absence d'objectifs précis à atteindre ainsi que le manque de financement et de ressources sont des raisons supplémentaires de son échec. Les solutions mises de l'avant dans le rapport du Groupe d'expertes sont principalement, d'une part, la mise en place de mesures administratives où l'égalité serait une priorité. Par exemple, appliquer l'analyse comparative entre les sexes au budget national et inclure l'égalité comme une priorité dans le discours du trône. D'autre part, le rapport propose la création d'une loi portant sur l'égalité (de substance) pour les femmes. Ce qui rendrait obligatoire la mise en place de mesures comme l'ACS, avec des mécanismes de contrôle et des sanctions.

Cette idée d'une loi sur l'égalité des femmes pour rendre l'ACS (ou l'ADS) obligatoire fut bien accueillie par certaines, moins bien par d'autres...Une telle loi existe en Suède et ses impacts ont pu être mesurés. Cette loi fut d'ailleurs adoptée simultanément à une autre politique portant sur la composition du Parlement selon des rapports égalitaires, a fait valoir Nancy Guberman. Cependant, les budgets pour appliquer la loi ont été coupés dès l'entrée des conservateurs au gouvernement. La même chose s'est produite en Australie où les avancées se sont transformées en pertes : « Il faudrait penser à la composition de nos Parlements et s'interroger sur le temps que nous sommes prêtes à investir dans cette préoccupation et dans l'application de l'ADS », estime Nancy Guberman.

## ***Pour conclure***

La machinerie institutionnelle de l'égalité entre les sexes au Québec et au Canada a fait couler beaucoup d'encre depuis dix ans. Sur papier, les intentions souvent fort intéressantes ont donné lieu à diverses stratégies d'implantation et à des formations en ADS qui ont sensibilisé le personnel des institutions et rayonné au-delà de nos frontières. Mais nous constatons de bien maigres résultats. Dans certains cas, il a été possible de montrer des écarts dans les situations vécues par les hommes et les femmes, et au mieux sommes-nous allés jusqu'à montrer le sexisme d'une mesure ou d'une politique, mais la volonté politique et les investissements nécessaires pour impulser des changements se font toujours attendre.

Lyne KURTZMAN  
avec la collaboration des étudiantes  
qui agissaient comme secrétaires du colloque,  
Anne LÉTOURNEAU et Anahi MORALES-HUDON



## **IV - DES PROGRÈS POST-COLLOQUE**

### **UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE QUÉBÉCOISE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET UNE REDDITION DE COMPTE OBLIGATOIRE**

Trois mois après la tenue de ce colloque, le gouvernement québécois annonçait sa nouvelle *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes* et un plan d'action 2007-2010.

Six orientations y sont définies quant à la promotion de modèles égalitaires, à l'égalité économique, la conciliation famille-travail, les approches adaptées en santé, le respect de l'intégrité et la participation aux instances décisionnelles.

Au grand soulagement de toutes, cette Politique maintient les structures de l'État, soit un ministère responsable de la condition féminine, le Secrétariat à la condition féminine, le réseau des responsables en matière d'égalité ainsi que le Conseil du statut de la femme et sa structure régionale. De plus, l'ADS y est reconnue comme « outil de l'approche transversale qui permet de connaître, à toutes les étapes du processus de création des politiques, des programmes et des mesures du gouvernement, les effets distincts de ceux-ci sur les femmes et sur les hommes. Le gouvernement s'engage à implanter cet outil au sein de l'appareil gouvernemental et à en favoriser l'utilisation sur les plans régional et local par une formation et une instrumentation adéquates » (<http://www.mfacf.gouv.qc.ca> sous la rubrique *Publications*).

À la suite de l'adoption de cette politique, le Secrétariat du Conseil du trésor décidait d'obliger les ministères et organismes à faire état de leurs réalisations pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur rapport annuel de gestion, et ce, dès l'année 2007-2008. Il s'agit là d'un gain important, car il n'y a jamais eu d'obligation de reddition de compte aussi significative en vue de l'atteinte de l'égalité.

